58e ANNEE (6e SÉRIE) N° 34 19 AOUT 1948

# L'AMI DU CLERGÉ

*Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques*

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

**Fondé en 1879 par Mgr F. PERRIOT**

*Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis*

PROPERTY WESTON COLLEGE LIBR. WESTON, MASS.

**Mgr A. ROZIER**
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
**Directeur**

**Mgr F.-M CATHERINET**
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
**Codirecteur**

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : **R. DESVOYES**

Toutes les lettres doivent être adressées à : Monsieur le Directeur de L'AMI DU CLERGE, à Langres (Haute-Marne)

**Chèques postaux : Nancy 21.88**

*PRIX DES ABONNEMENTS :*

FRANCE et UNION FRANÇAISE

| | |
|---|---|
| Doctrine seule. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 200 fr. |
| Doctrine et Prédication . . . . . . . . . . . . . . | 300 fr. |

ETRANGER

Voir les conditions détaillées sur la couverture du 22 juillet.

On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du 1er *Janvier* de l'année en cours.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS-8e.

## SOMMAIRE

**DOCTRINE**

**Bulletin d'Ecriture Sainte.** — I. AUTOUR DE L'HISTOIRE SAINTE : R. de Langhe, 529 ; Bedrich Hrozny, 530 ; R. de Vaux, 531 ; Sœurs de Vorselaar et chan. Coppens, 532 ; Chan. Glorieux, 532 ; R. Maritain, 533 ; Chan. G. Vidal, 533.

II. UN NOUVEAU COMMENTAIRE DES EPÎTRES PASTORALES : R. P. Spicq, 534.

**Questions de Science ecclésiastique.** — Que signifie l'expression « augmenter en nous la gloire de Dieu » ? Dieu aurait-il besoin de nous ? Ne sommes-nous pas des « serviteurs inutiles » ? 536. — Un adulte, païen ou catéchumène, meurt sans baptême. Faut-il prier pour lui ? 538. — Peut-on dire la messe pour un adulte qui meurt immédiatement après son baptême ? 538. — Pourquoi dire que Dieu est « esprit », au lieu d' « acte pur » ? On emploie « esprit » pour Dieu, l'ange, l'âme humaine, 538. — Peut-on démontrer rationnellement l'impossibilité de la coexistence de deux êtres nécessaires ? 538.

**Liturgie.** — Consultations diverses, 539.

**Jurisprudence.** — Sur les deux genres de « classement » des monuments historiques, 542.

**L' « Ami du Clergé » et les livres.** — Comptes rendus bibliographiques : R.-C. Dhont, 543 ; *Satan*, 544.

**PREDICATION**

**Dominicales liturgiques.** — XXXIV. *17e Dimanche après la Pentecôte* (Nativité de la Ste Vierge) : Témoins de l'amour par une vie eucharistique (III), 241.

**Les Notre-Dame de Septembre.** — III. Notre-Dame des Sept Douleurs, 243.

**Plans d'instructions sur le Credo.** — XX. « Qui a été conçu du Saint-Esprit... », 245.

**Causeries liturgiques.** — XXII. *Fêtes de Notre-Seigneur :* La dédicace des églises, 247.

**Brèves conférences sur l'Histoire de l'Eglise.** — XLIV. Les premières hérésies et le Symbole, 247.

**Sylva rerum...,** 248.

## CONGÉS PAYÉS

En raison des congés payés, l'imprimerie et les bureaux de l'*Ami* seront fermés du samedi soir 21 août au mardi matin 7 septembre.

L'*Ami* ne paraîtra donc pas le 26 août ni le 2 septembre.

## PETIT COURRIER

Q. — Quel est le meilleur « Manuel d'Apologétique » à faire adopter par de jeunes religieuses préparant l'examen du Brevet supérieur et d'Instruction religieuse ?

R. — Il est difficile de vous indiquer « le meilleur » manuel, car ici il y a une grande part à faire

à la relativité : préparation antérieure, temps dont disposent les candidates, nombre d'heures de leçons, etc... Le « meilleur » manuel serait à coup sûr celui que composerait un professeur compétent, en tenant compte de tous les éléments.

Cela dit, et sans donner de préférence à aucun des cours d'apologétique ici indiqués, voici les meilleurs que nous connaissions :

Chan. Eug. Duplessy, *Apologétique*, 3 vol., Paris, Bonne Presse ; — Abbé L.-Em. Lemire, *Apologétique*, un vol., Tours, Cattier (ou Mame) ; — les trois volumes du P. Goupil, S. J., *Apologétique* (objet, preuves, méthodes) ; *La vraie Religion, L'Eglise*, Paris, Paillard ou Laval, Goupil, quai Jehan-Fouquet ; — Boulenger, *Apologétique*, Lyon, Vitte ; — Joseph Falcon, S. M., *La crédibilité du dogme catholique*, un vol., Lyon, Vitte ; — A. Texier, *Précis d'Apologétique*, libr. de l'Ecole, Paris.

Si vos religieuses ont le temps et l'esprit tourné vers l'étude approfondie de la théologie fondamentale, Goupil serait un excellent manuel ; mais, pour leur donner une directive adaptée aux exigences contemporaines, vous ferez bien, *en plus du manuel*, de leur faire lire G. Rabeau, *Apologétique* (Bloud et Gay).

---

Q. — Existe-t-il un recueil des miracles eucharistiques au cours des âges, établis selon la rigoureuse méthode historique, seule admissible pour les incroyants — et même les croyants — aujourd'hui ?

Est-il de prix abordable ?

R. — Voyez Ravonneaux, *Reflets eucharistiques*, in-12 de 110 p., Lethielleux, 1946 (compte rendu dans *Ami*, 1947, p. 207) ; ce n'est pas un ouvrage « critique ». Cependant il pourra vous donner des indications pour une recherche « critique » sur plusieurs miracles. — Recherchez aussi la collection de la revue *L'Eucharistie*, parue à la Bonne Presse avant la première grande-guerre ; — P. Couet, Les miracles *historiques du St-Sacrement*, 2 vol. in-12, Paris, Société St-Augustin (Desclée de Br.).

Si vous pouvez les trouver d'occasion, cherchez le *Miracle eucharistique des Ulmes* (1668), par le chan. Uzureau, in-8 de 24 p. (extrait de l'*Anjou historique*, mai-juin 1912) ; — *Le miracle de la sainte hostie conservée dans les flammes à Faverney en 1608*, in-8 de VI-208 p., publié à Besançon en 1908, à l'occasion du Congrès Eucharistique de Faverney.

---

Q. — Il est des sujets de sermons assez difficiles à traiter : v. g. la rénovation des vœux du baptême, — la préparation immédiate à la confirmation. — *L'Ami du Clergé* pourrait-il indiquer où trouver des plans pour ce genre de sermons.

R. — Vous trouverez des « sermons » que vous pourrez utiliser pour composer les vôtres, dans les années de l'*Ami* partie *Prédication*, chaque année antérieure à 1939. — En 1924, nous avons publié plusieurs instructions pour préparer les enfants à la confirmation. Consultez les *Tables* de chaque année, et nos *Tables générales* (surtout 5e série 1924-1933).

---

Q. — Ste *Alice* existe-t-elle bien ? Sous quel nom latin ? Dans l'Agenda de Lethielleux je trouve *Adelaïs-idis* pour Adèle, Alice et Alix (16 déc.). Est-ce bien cela ? Peut-on prendre le *17 juillet*, jour de fête de S. Alexis, comme jour de fête, comme le font certaines personnes ?

R. — Il y a la Bse Aleth *(Aleysa, Aleydis)*, mère de S. Bernard, fêtée le 4 avril, d'où dérivent : Alice, Elise, Alèse, Adèle ; — la Bse Alice de Bourgotte *(Aletha)*, qui s'adonna au service des pauvres à Paris, puis mourut recluse en 1466, dans une cellule près de l'église des Sts-Innocents. Elle est mentionnée comme bienheureuse au martyrologe de France (29 juin), d'après Dom Baudot, *Dict. d'Hagiographie* ; — la Bse Alix Le Clerc (1576-1622), béatifiée le 4 mai 1947 ; elle fut la fondatrice des Chanoinesses régulières de Saint-Augustin de la Congrégation de Notre-Dame, et la collaboratrice de saint Pierre Fourrier ; — sainte Alice Rich *(Alexia, Aloysia)*, fêtée le 24 août, sœur de S. Edmond, archevêque de Cantorbéry, prieure des Bénédictines de Catesby, morte vers 1270 ; les Bollandistes la classent dans les *prætermissi* car son culte ne s'est pas répandu, mais le martyrologe de Wilson la qualifie de sainte.

Prenez parmi ces mêmes saintes ou bienheureuses une patronne pour les *Alliette*.

---

Q. — Existe-t-il un manuel qui serait un bon résumé, précis, de *philosophie* ? Un peu comme le catéchisme par rapport à la théologie !

R. — Vous trouverez peut-être difficilement un catéchisme philosophique. Mais vous aurez un résumé très bien fait et suggestif avec le *Cours de Philosophie* de R. Jolivet, in-8 écu de 400 p., Lyon, Vitte, 1937 ; — prenez aussi, du même auteur, le *Vocabulaire de la Philosophie*, in-8 de 200 p., Vitte (cf. *Ami*, 1947, p. 527).

---

Q. — Peut-on encore se procurer la *Méthode d'harmonium* du chanoine Vincent Bado que l'*Ami du Clergé* recommandait chaleureusement jadis ?

R. — Vous trouverez nos appréciations très favorables sur cette *Méthode* dans l'*Ami*, 1926, p. 130 des couv. — Et vous pourrez demander le vol. à l'auteur, M. le chanoine V. Bado, 7, rue Michelet, à Alger, — ou à M. l'abbé Lauzet, 6, rue Lamark, à Toulouse (Hte-Garonne). Prix de la *Méthode*, 200 f., — du *Recueil de 80 pièces*, 100 f.

---

Q. — L'*Ami* a signalé avant la guerre (en 1938 ?) que le St-Office a mis à l'Index un livre d'un Dominicain espagnol sur les grâces de choix à l'article de la mort qui garantirait quasi infailliblement le salut à tout le monde.

Prière de donner le nom de l'auteur, le titre de son ouvrage, la date et les motifs de la condamnation.

R. — Il s'agit de l'ouvrage du P. L.-G. Alonso, GETINO, *Del gran numero de los que se salvan y de la mitigacion de las penas eternas*, condamné le 19 février 1936. Voyez les renseignements et un extrait de l'*Osservatore Romano* dans l'*Ami* du 4 juin 1936, p. 369.

---

H. BRIFAUT. — **Nous qui faisons route ensemble.** Illustrations de G. Delancre. — In-12 de 124 p., 120 f. — Paris, Casterman.

L'auteur, scout depuis son enfance, a été chef de troupe et dirige encore chaque été un camp-école de route. A l'intention de ses jeunes disciples il a écrit ce recueil de brèves méditations dont le thème est emprunté aux objets avec lesquels le routier se trouve en contact : vêtements, accessoires, spectacle de la nature, etc. Elles visent à inspirer une générosité totale à l'imitation du Christ, modèle du routier ; chacune d'entre elles constitue une leçon particulière, introduite avec à-propos et exprimée avec une grande élévation de pensée.

Le livre, d'un format portatif, peut aisément être mis en poche, pour en sortir à l'heure de la prière du matin. Il s'agrémente de lettrines et de culs de lampe d'un goût parfait.

58e ANNEE (6e SÉRIE) No 34 19 AOUT 1948

# L'AMI DU CLERGÉ

*Paraît à Langres tous les jeudis*

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

## Bulletin d'Ecriture Sainte

SOMMAIRE

I. — **Autour de l'Histoire Sainte.** — 1. R. de Langhe, *Les textes de Ras-Shamra et leurs rapports avec le milieu biblique de l'A. T.* — 2. Bedrich Hrozny, *L'histoire de l'Asie antérieure, de l'Inde et de la Crète depuis les origines jusqu'au début du second millénaire avant J.-C.* — 3. R. de Vaux, article : *Israël (Histoire d')* dans le *Suppl. du Dict. de la Bible.* — 4. Sœurs de Vorselaar et chan. Coppens, *L'histoire religieuse de l'A. T.* — 5. Chan. Glorieux, *Fils de David, Fils d'Abraham.* — 6. R. Maritain, *Histoire d'Abraham ou les premiers âges de la conscience morale.* — 7. Chan. G. Vidal, *La prophétie des semaines.*

II. — **Un nouveau commentaire des Epitres Pastorales.** — C. Spicq, O. P., *Saint Paul. Les Epîtres Pastorales.*

### I. — Autour de l'Histoire Sainte

1. — Il nous manquait jusqu'à présent un travail d'ensemble sur les importantes découvertes de Ras-Shamra et leurs incidences bibliques. R. de Langhe, spécialisé dans ces questions depuis une quinzaine d'années, a publié en 1945 une étude, sinon exhaustive, au moins considérable sur *Les textes de Ras-Shamra et leurs rapports avec le milieu biblique de l'A. T.* [1]. L'écriture est parfois lente ; les répétitions ne manquent pas ; mais l'érudition est extrêmement abondante (la bibliographie emplit les p. xv à lvii du premier volume) et si, ici ou là, elle paraît un peu lourde, on aurait tort de s'en plaindre : une somme est toujours un peu pesante à manier. Ouvrons celle-ci, en en ordonnant les données :

A. Généralités. — Onze campagnes de fouilles ont été entreprises, de 1928 à 1938, au nord de Lattaquié (anciennement Laodicée *ad Mare*, en Syrie), sur l'emplacement de l'antique Ugarit. Les traditions folkloriques de l'endroit parlaient encore d'une ville jadis splendide, la capitale du pays, si vaste qu'il fallait plusieurs jours pour faire le tour de ses murailles. Le tell à dégager mesure 25 hectares : la huitième partie de la surface a pu être explorée. On compte 18 mètres de rehaussement artificiel : mais des 5 niveaux qu'on y décèle, le premier seul a été examiné méthodiquement ; les autres ne furent que sondés. On a très peu fouillé le port de la ville, distant de 1 km, Minet el Beida, par où cependant avait commencé l'entreprise, un indigène ayant soulevé, par le choc de sa charrue, une dalle de la nécropole.

Le royaume d'Ugarit était défendu par une triple frontière naturelle : la Méditerranée, le Mont Casius et les Monts Ansariyé ; il n'était vulnérable que par le Sud. Il s'inscrit géographiquement dans l'état moderne des Alaouites, dont il constitue à peu près le tiers. Sa longueur nord-sud pouvait être de 50 à 60 km.

Le nom de la ville remonterait aux populations présémitiques. Les Sémites sont venus au cours du 3e millénaire. L'influence égyptienne a dû s'exercer dès l'Ancien Empire. Vers 2000, Ugarit est une cité considérable, possédant au moins deux temples, l'un à Dagon, l'autre à Baal, distants de 52 m. et ayant mêmes dimensions et même plan (naos, pronaos et cour avec autel) ; ils ont joui des faveurs des Pharaons de la xiie dynastie. Vers 1800-1700, Ugarit est en relations avec les villes de l'Euphrate, Mâri et Karkémisch.

Restée pendant des siècles sous la mouvance égyptienne, elle est conquise au xviie siècle par le mouvement hourrite. Les Hourrites sont des Asianiques, mêlés d'éléments indo-aryens ; leur ébranlement nord-sud qui les fit descendre entre 1900 et 1700 de la Syrie du nord et de la Haute-Mésopotamie, dans les deux branches du « Fertile Croissant », se continua, en une dernière vague, par les Hyksos. Leurs légers chars de guerre à deux roues, l'emploi systématique du cheval, leur organisation féodale rendirent facile leur mainmise sur le pays. Même après la reconquête égyptienne, qui fut le fait des Pharaons du Moyen Empire, l'influence hourrite persistera à Ugarit.

L'âge d'or de la ville se situe entre le xvie et le xive siècle. L'urbanisme et le goût de l'eau courante ; le commerce de la laine pourpre, de la joaillerie et des cosmétiques ; une école de scribes ; une armée régulière dont les fantassins sont recrutés par voie de conscription ; une charrerie et une marine de guerre ; le règne de la polygamie et du malthusianisme ; une population mêlée où les noms sémitiques et non-sémitiques semblent attestés à proportions égales ; des institutions cultuelles très avancées, parmi lesquelles la présence d'un grand-prêtre ; un panthéon qui groupe des dieux hourrites (comme *Teschub*, dieu de l'orage) et sémitiques, eux-mêmes non homogènes (divinités stellaires, d'origine nomade ; dieux de fécondité, d'origine agricole) : tels sont quelques-uns des traits de cette civilisation qui nous donne une idée de ce qu'ont rencontré les Israélites quand ils envahirent Canaan sous la direction de Josué.

B. Les textes. — Outre des textes cunéiformes non alphabétiques, on a découvert à Ras-Shamra

[1] Gembloux-Paris, 2 vol. in-8o ; manque le 3e vol. de tables.

*des textes alphabétiques* dont le déchiffrement fut rapide (1930-1931 : Bauer, Dhorme, Virolleaud). On n'ignore pas que c'est sur la côte syro-palestinienne, pays de civilisation avancée, que l'alphabet fut découvert ; c'est de là qu'il devait partir pour faire la conquête du monde. L'alphabet phénicien a seul survécu. Celui d'Ugarit n'est qu'une simplification ingénieuse de l'écriture cunéiforme, réalisée par quelque scribe de génie et d'une façon qui semble très localisée : la route de la civilisation nous apparaît ainsi jalonnée de tentatives et de demies réussites, que seul le hasard, comme ici, nous permet d'entrevoir...

Ces textes alphabétiques, dont il n'existe pas encore de « Corpus », sont sensiblement de la même époque. Ils présentent une grande variété, puisqu'on y trouve des missives, des textes commerciaux et jusqu'à un traité de médecine vétérinaire. Il y a surtout les grands textes mythologiques et légendaires dont il faut donner une idée :

*Légende de Karit, roi de Beyrouth.* — Ce héros gémit, car il désire épouser la fille de Pébél-Mélék, roi en Galilée, que le dieu El lui destine. Consolé par El, dans un songe, il va pèleriner aux sanctuaires de Tyr et Sidon, accompagné de son immense armée. Puis le voilà parti à la conquête de la belle. Il déploie son armée autour de Damyeh, en Galilée, pour en imposer à son futur beau-père, qui, au bout de 7 jours, se décide à entamer des négociations.

*Légende du roi Danel.* — Ce roi qui nous apparaît rendant la justice à la veuve et à l'orphelin, a pour fils Aqhat, jeune chasseur, véritable héros de la légende, dont on nous dit les amours fatales avec la déesse Anat. Le jeune homme, comme Gilgamesch devant Ischtar, refuse les avances de la déesse : d'où ses malheurs.

*Cycle de Baal.* — Le thème central est un mythe de succession des saisons : lutte de Baal (pluie fertilisante) contre Môt (sécheresse). Episodes divers ; construction d'un temple à Baal ; amours de Baal et de la génisse aux sources du Jourdain.

*La naissance des dieux gracieux et beaux.* — Mythe astral expliquant le peuplement du ciel par certaines étoiles. — On voit que les textes mythologiques reflètent un monde divin dont nous avons déjà noté, à Ugarit, le caractère non homogène.

C. L'APPORT DES TEXTES.

*a*) Quant à l'histoire générale du Proche-Orient. — Ils nous renvoient au fait hourrite qui s'éclaire ainsi peu à peu : il semble que du XVIII^e au XV^e siècle les Hourrites furent en Orient la grande puissance internationale. — Ces textes nous révèlent encore le monde cananéen si complexe, tel qu'il était à la veille de la conquête israélite, en sorte que cette documentation, avec celle de Tell-el-Amarna permet de reconstituer une toile de fond pour l'épopée biblique. — Les textes mentionnent une fois les Habiru, qui, découverts un peu partout dans le « Fertile Croissant », tendent à devenir une quantité connue. Etymologiquement, de Langhe y reconnaît « les hommes du sable », nomades campés en bordure du désert syrien. Les Habiru sont de fond racial araméen. Il est probable que le mot « Hébreu » en dérive. « Les termes Hébreux (héb.), Habiru (assyr.), Apiru (égypt.), désignent un ensemble dans lequel se rangent, comme une partie dans un tout, les ancêtres des Israëlites » (R. de Vaux).

*b*) Quant à la Bible. — Au moment où Israël devient une nation, il existe donc, en terre cananéenne, une littérature abondante et un culte très développé. C'est déjà une constatation suggestive qui ruine certaines constructions welhauséniennes. — Notons quelques contacts stylistiques avec l'A. T. : certaines images ou tournures d'Ugarit évoquent invinciblement la phraséologie biblique :

> Comme le cœur d'une antilope pour son faon,
> Comme le cœur d'une brebis pour son agneau,
> Tel est le cœur d'Anat...
> Elles coulent ses larmes
> Lourdes comme des sicles, jusqu'à terre...
> Il y a 2 sacrifices que hait Baal
> et trois que hait le Chevaucheur des nuées...
> Les cieux feront pleuvoir de la graisse
> et les ruisseaux feront couler du miel...

Au point de vue religieux, la transcendance du monothéisme biblique se trouve renforcée par le simple jeu du comparatisme. Mais il y a des mythes cananéens que la Bible a peut-être utilisés, parce qu'elle les sentait sans venin : ainsi la description du Léviathan, en Is., XXVII, 1, a son parallèle quasi textuel à Ugarit :

> Quand tu auras frappé Lotan, le serpent fuyard
> Et achevé le serpent tortueux
> Le puissant aux sept têtes...

Quant au culte, Ugarit ne présente aucune correspondance aux grandes fêtes israëlites, ni au sabbat. Certains noms de sacrifices sont communs. On sait aussi maintenant qu'en Ex., XXIII, 19, la Bible combat une pratique cananéenne :

> Fais cuire un agneau dans le lait,
> Un agneau dans le lait caillé.

Au point de vue historique et géographique, s'il n'y a, dans les textes envisagés, aucune allusion à Térah, père d'Abraham, ni aux tribus israëlites, comme on l'avait précipitamment affirmé, il faut noter cependant quelques points de contact intéressants : la mention des Habiru, celle de Danel (cité probablement en Ez., XIV), l'identification du mont Saphon, qui n'est autre que le Kasios, qui s'élève à 50 km au nord d'Ugarit, à 1770 m. :

> Le Saphon, l'Amanus, toi, tu les créas ;
> Le Thabor, l'Hermon jubilent à ton Nom !
> (Ps. LXXXIX, 13).

2. — On vient de le voir, l'histoire du Proche-Orient s'élargit de plus en plus : des noms nouveaux, des perspectives nouvelles y apparaissent. « Tandis que l'Ancien Testament se bornait à livrer des noms de pays ou de peuples, pour nous vides de sens, maintenant il devient possible d'augmenter l'histoire de l'Asie antérieure de chapitres entiers, traitant de la manière la plus détaillée des pays et des peuples en question. Nous devons d'ailleurs souligner, à cette occasion, que l'A. T. ainsi soumis à l'épreuve de la critique, se révèle dans l'ensemble comme une source historique digne de foi. » Ces paroles de Bedrich HROZNY, professeur à l'Université de Prague, ouvrent son livre destiné au grand public, sur *L'Histoire de l'Asie antérieure, de l'Inde*

*et de la Crète, depuis les origines jusqu'au début du second millénaire* [2].

Le livre n'est pas très agréable à lire : il fait état d'une telle documentation qu'on s'y trouve parfois un peu perdu. Il fourmille de renseignements sur les Sumériens, les Subaréens et les Hourrites, les Hittites. Tant d'hypothèses sont jetées sur le papier que forcément plusieurs sembleront aventureuses : celle qui dérive le nom de Yahvé de la divinité proto-indienne Yayash-Yaë, divinité solaire, est évidemment du nombre (p. 254). Mais ce n'est pas des détails de ce genre qu'on demandera à l'étude de Hrozny, mais bien plutôt de nous montrer comment l'Anatolie a agi sur la culture préhellénique (vg. p. 223) ; de nous faire saisir l'interpénétration des plus vieilles civilisations ; de nous éclairer sur bien des détails de notre Bible ; enfin de nous initier au secret des déchiffrements des langues les plus anciennes. Car on doit à cet acharné travailleur qu'est le professeur tchèque le déchiffrement du hittite cunéiforme (1915) dont on avait découvert, de 1906 à 1912, 13.000 tablettes et fragments, à Boghazkeui (Est d'Ankara) ; et plus récemment (1943) celui des inscriptions crétoises, qu'Evans avait mises au jour à Gnossos en 1900 (1600 tablettes).

3. — Le P. de Vaux, O. P., directeur de l'Ecole biblique de Jérusalem et de la *Revue biblique*, vient d'écrire pour le *Supplément au Dictionnaire de la Bible* (fasc. XX-XXI, c. 729-777) un article particulièrement dense sur *Israël* (*Histoire d'*) [3]. Cette synthèse historique, parsemée de renvois à la bibliographie la plus récente, utilisant les dernières découvertes archéologiques, est faite de main de maître : elle apporte beaucoup d'orientations suggestives, parfois des solutions neuves à des problèmes qu'elle a le mérite de mieux poser critiquement. Nous conseillons de la lire parallèlement à notre meilleure *Histoire d'Israël*, celle de Ricciotti-Auvray, dont elle précisera certaines pages et corrigera certaines autres.

Contentons-nous de signaler trois exemples.

Reprenant ses études de 1938 (*La Palestine et la Transjordanie au II^e millénaire et les origines israëlites*, dans *Zeitschrift für die alt. Wissenschaft*, p. 225-237) et de 1946 (*Les patriarches hébreux et les découvertes modernes*, dans *Rev. bibl.*, p. 321-348), le P. de Vaux essaie de replacer Abraham dans le cadre de l'histoire générale. La famille du patriarche a dû quitter la Basse-Mésopotamie dans la période troublée qui suivit la chute de la 3^e dynastie d'Ur (1940) ; pour s'établir autour de Harran, où vivaient des clans semi-nomades de même race. La migration vers Canaan coïncida avec celle de plusieurs de ces groupes apparentés, tels les Ammonites et les Moabites (Gen., XII, 1). Ces Araméens mouvants et turbulents vivaient à la bordure du désert syrien et à la périphérie de groupes sédentaires originaires du Nord, les Hourrites. Ces derniers, Asianiques mêlés d'Indo-Aryens, se déplacèrent entre 1900 et 1700 vers la Syrie et la Palestine, où on les trouve sous le nom de Hori dans la montagne de Séir (Gen., XIV, 6 ; XXXVI, 20 ss.), dans le sud Judéen (Num., XIII, 6) et dans la région de Qiryat-Yearim (I Chr., II, 50) ; à la même souche se rattachent les Hiwwites de Sichem (Gen., XXXIV) et de la tétrapole gabaonite (Jos., IX). Or la migration d'Abraham semble avoir accompagné ou suivi le déplacement de ces Nordiques. Comme eux, le patriarche sera signalé à Sichem et Hébron, comme si leurs installations commandaient ses « séjours ». Il s'agit bien entendu du conditionnement historique de la migration d'Abraham ; l'histoire voit les événements par en bas ; elle ne peut savoir qu'en quittant Harran, le patriarche obéissait à un ordre de Dieu, qui serait le point de départ de toute l'histoire du salut. Elle se contente de cerner l'événement humain dont elle ne perçoit pas le vrai sens.

Pour préciser la date d'Abraham, le P. de Vaux se réfère à Gen., XIV. Il abandonne l'identification d'Amraphel avec Hammourabi (dont le règne doit être daté de 1728 à 1686), mais se base sur le fait que la campagne des 4 rois se place à un moment où la Transjordanie était occupée par des sédentaires et où l'Elam pouvait intervenir très loin vers l'ouest. Or c'est dans le cours du XIX^e siècle que la civilisation urbaine s'interrompt de l'autre côté du Jourdain et vers 1830 que l'Elam n'est plus en posture d'y intervenir. Ce qui nous donne les environs de 1850 comme date optima pour ce stade de la vie d'Abraham.

La présentation par le livre de Josué de la conquête de la Cisjordanie a été maintes fois attaquée par les critiques de l'ancienne école. Les critiques de la nouvelle, comme Alt et Noth, plus soucieux des « réalités », ont revalorisé les vieux récits [4]. A leur suite, et avec un souci plus grand de montrer la cohérence de l'ensemble, le P. de Vaux écrit :

> « Les premières victoires [Jéricho, Aï, Béthel] ont permis aux Israëlites de monter du Jourdain dans ce qui sera la montagne d'Ephraïm, mais ils trouvèrent au delà une région assez peu habitée et qui n'était pas morcelée, comme les plaines, en de nombreuses cités - états, conditions favorables dont ils profitèrent. A Sichem, centre de la région, habité par une population originairement non cananéenne [hourrite] qui avait eu des rapports avec les ancêtres des Hébreux, Josué renouvela l'alliance avec Yahweh et constitua une fédération de tribus, dans laquelle entrèrent les groupes du Nord (Jos., VIII, 30 ss.) » (col. 738).

Il est probable que ces tribus-là n'étaient pas descendues en Egypte (col. 735) ; c'est surtout après la cérémonie de Sichem que le nom « Israël » désigne la fédération religieuse, l'amphictyonie des 12 tribus (col. 730). Puis Josué conclut un pacte avec la Tétrapole gabaonite, qui était une ancienne enclave hourrite en territoire cananéen (Jos., IX) :

> « Cette installation d'un nouveau peuple dans la montagne palestinienne suscita les réactions des principautés cananéennes. Ainsi s'expliquent la bataille de Gabaon, où les Israëlites défirent une ligue qui s'était formée contre leurs nouveaux alliés (Jos., X), et la bataille des Eaux de Mérom, où furent battus les rois du Nord, inquiets de l'accord de Sichem qui, en entraînant les tribus de Galilée dans l'orbite de la maison de Joseph, rompait l'équilibre politique (Jos., XI) » (col. 738) [5].

[2] In-8 de 352 p., 840 fr. Trad. fr. de Madeleine David. — Paris, Payot.

[3] *Suppl. Dict. de la Bible*, art. *Israël*. — Paris, Letouzey.

[4] Dans un de nos prochains Bulletins, nous donnerons un aperçu général de cette évolution de la critique d'après l'étude, essentielle, de J. Coppens, *L'histoire critique de l'A. T.*, 3^e éd., 1943.

[5] On eût bien voulu que le P. de Vaux nous dît quelque chose sur les origines du sanctuaire de Silo. La première mention de Silo se trouve en Jos., XVIII, 1 ss.

Le P. de Vaux est très net en faveur de la séquence Esdras - Néhémie. Le premier est venu à Jérusalem en 458, chargé de mission par Artaxerxès I, à la cour de qui il était secrétaire aux affaires juives : par son truchement, le roi donnait à la Torah valeur de loi d'Etat. L'œuvre de Néhémie, postérieure, est administrative et sociale : elle suppose la réforme religieuse d'Esdras et se fonde sur elle. La première venue de Néhémie à Jérusalem se situe de 445 à 433 ; la date de la deuxième est ignorée. — On voit que le P. de Vaux abandonne la théorie de Van Hoonacker sur la succession Néhémie-Esdras, qui avait été adoptée par beaucoup d'historiens catholiques : il arrive que l'on revienne, en les comprenant mieux, à d'anciennes positions.

4. — Au Congrès international de l'Enseignement secondaire catholique, qui tint ses assises à Luxembourg, en l'été 1936, M. le chanoine Coppens avait posé la question d'une meilleure adaptation de l'enseignement biblique et esquissé les lignes maîtresses d'un manuel d'histoire sainte idéal. Son rapport publié sous le titre « *Pour mieux comprendre et mieux enseigner l'histoire sainte de l'A. T.* » (82 p., Desclée de Brouwer, 1936) insistait pour que soit mis en lumière « le dynamisme de l'Esprit Saint qui a fait monter la pâte de la nation israëlite, en y mélangeant une quantité de plus en plus grande et de plus en plus active de levure divine » (p. 25). Il faudrait aussi, ajoutait-il, avoir le courage de dépouiller certaines narrations bibliques « de la place prépondérante qu'elles ont prise dans les manuels d'histoire sainte, place à laquelle elles n'ont pas un droit absolu » (p. 43). Et de citer : « l'histoire de Jacob qui trompe son vieux père et dont la ruse triomphe de l'oncle Laban [6], les histoires parfois peu édifiantes d'Absalom, de Salomon, de Judith et d'Esther, le récit de la prédication de Jonas [7], le tableau de la lutte de Daniel avec Bel et le Dragon » (p. 41).

Ce programme a inspiré un excellent manuel que nous sommes heureux de recommander. *L'Histoire religieuse de l'A. T.*, rédigée en collaboration par les *sœurs des Ecoles chrétiennes de Vorselaar* et le *chanoine Coppens* [8], s'adresse aux élèves des humanités et des écoles normales. Il couronne un cours dont il constitue le 3e degré. — Après y avoir esquissé le cadre de la Révélation de l'A. T. (aperçu géographique sur la Palestine ; histoire sommaire d'Israël ; renseignements sur la Bible), on aborde, en un triptyque, l'histoire religieuse consignée dans les Livres saints. Le volet de gauche représente la déchéance de l'humanité, le règne du péché multiforme dont, sous l'impulsion des prophètes, les hommes bibliques prennent de plus en plus clairement conscience ; d'admirables chants de pénitence jalonnent l'histoire sainte [9]. Le volet de droite expose le dessein sauveur de Dieu, dont les oracles messianiques marquent les étapes. Ceux-ci sont donnés dans l'ordre chronologique : c'est ainsi que le Livre de la Consolation d'Israël (Is., XL-LXVI) est situé au niveau de l'Exil et étudié sous le titre : la Grande Charte de la Rédemption messianique. A côté des oracles messianiques, existent aussi des « préfigurations ou anticipations symboliques » qu'il importe, dans un catéchisme, de souligner, car les délivrances de l'oppression égyptienne, du joug philistin et de l'exil babylonien sont des « types » du règne à venir ; et les prophètes les incorporent à leurs visions. Ce deuxième « volet » eût été parfait si, çà et là, on n'avait pas forcé quelque peu la portée d'un texte : Gen., XXII, 17-18 ne vise pas un descendant personnel d'Abraham (p. 78) ; le Ps. CX ne paraît pas avoir entrevu la naissance miraculeuse du Messie (p. 89) [10] ; il n'est pas dit, en Jér., XXXI, 31-33 que le Messie soit le promulgateur d'une nouvelle Alliance (p. 93) ; on eût aimé que l'Apocalypse de Daniel fût mise à sa place chronologique et non sous l'exil (p. 97) : l'abbé Colomb, dans *Histoire sainte et Liturgie* (Desclée de Brouwer, 1947) a ici la main plus heureuse ; on est étonné enfin de voir maintenir pour Moyse la date du XVe siècle (p. 83). — Après les panneaux latéraux, le volet central est consacré à la foi au Dieu unique, qui est le moteur de toute cette histoire du salut. On nous parle de la nature de Dieu, de son service par le culte et la prière, enfin de l'union avec Lui dans l'immortalité. Certaines pages sont très denses (p. 141 : le problème du juste souffrant). Nous permettra-t-on de faire remarquer que le concept de « sainteté », dans Is., VI, dit plus la majesté de Dieu que sa perfection morale (p. 135), qu'Eccle., XI, 9 et XII, 13-14 ne vise pas le jugement qui a lieu après la mort (p. 161).

Relever ces vétilles n'est pas amoindrir la valeur d'un livre qui manquait jusqu'à présent. Une table alphabétique des matières (5 pages) en rend l'utilisation très facile : on s'aperçoit alors de sa richesse. Perfectionné et muni des illustrations qu'on nous promet, il sera le manuel idéal, qui ne dit pas tout, mais qui est plein de « points de départ ».

5. — Un certain nombre d'Histoires saintes pour le grand public ont vu le jour ces dernières années. On a déjà parlé en ces pages de Daniel-Rops et de Chaume. En voici une nouvelle qui vient de paraître sous le titre : *Fils de David, Fils d'Abraham* [1], emprunté à la généalogie du Christ dans S. Matthieu : c'est dire excellemment, dès le titre, que Jésus est la fin de l'A. T. L'auteur, le chan. Glorieux, a atteint un vaste public par ses vulgarisations précédentes, en particulier : *Paul, apôtre du Christ* et *Le Christ et sa religion ;* la même faveur accueillera ce livre. Ici toutefois la matière était plus difficile et on nous permettra de nous y attarder un peu,

[6] « Nous ne cherchons aucun savon noir pour laver le patriarche Jacob de l'accusation d'imposture. Le forfait de Jacob jette une ombre épaisse sur sa figure » (Cardinal Faulhaber, *Judentum, Christentum, Germanentum*, trad. franç. Sorlot, 1934, p. 49-50).

[7] Nous sommes un peu étonné de ce jugement, étant donné la place hors pair du livre de Jonas dans la prédication de l'universalisme du salut. Il n'est que de bien faire comprendre son « genre littéraire ».

[8] Un vol. de 186 p. — Desclée de Brouwer. On trouvera dans *Lumen vitæ*, revue trimestrielle du Centre international d'études de la formation religieuse, Bruxelles, I, 1946, no 4, p. 677-691 un exposé de Fr. Jans sur « *la méthode de Vorselaar* ».

[9] C'est un des mérites de ce court ouvrage de nous donner un sur-choix de beaux textes.

[10] Au moins dans l'hébreu. Traduction Podechard : « Au jour de ta naissance tu fus choisi, consacré au sortir du sein ; de l'aurore te vient une rosée de jouvence ».

[1] Aux Editions Ouvrières, 12, av. de la Sœur-Rosalie, Paris-13e.

parce que l'occasion nous est donnée de dire comment des livres de ce genre pourraient être composés.

A la p. 95 on expose ainsi les événements de Josué x. Cinq rois du Midi palestinien « prirent l'offensive, allant jusqu'à assiéger la ville de Gabaon qui s'était *rendue* à Josué. Mal leur en prit toutefois, car Dieu vint en aide à son peuple. Le désordre se mit dans les rangs des coalisés, le choc des troupes *juives* fut irrésistible. Ce fut une poursuite à perte d'haleine. Le ciel se mit de la partie. Une effroyable chute de grêle *ou de pierres*, qui tua beaucoup de monde d'ailleurs, *accompagnée d'une clarté insolite qui prolongea le jour bien avant dans la nuit*, transforma la déroute en désastre complet. »

Devant ce court texte, on nous pardonnera d'avoir des réactions « professorales ». Gabaon ne s'est pas rendue à Josué, mais s'est liée à Israël par un traité, qu'elle lui a d'ailleurs extorqué, et qui stipulait aide et assistance de la part du plus fort. On se sert du terme « juif » à partir de l'Exil seulement. Ce v. 11 dit expressément que l'on a affaire à des grêlons : c'est donc passer à côté du texte que de parler ici d'une averse de pierres. Enfin l'exégèse harmonistique, qui combine étroitement les v. 12-15 avec les v. 8-11, n'est plus de mise ; les v. 12-15 constituent un fragment qui narre de façon indépendante la journée de Gabaon : c'est un parallèle poétique et épique aux v. 8-11. Qu'on en croie la dernière édition du Manuel de Hœpfl, dont on sait l'autorité [2],

« Miraculum solis prope Gabaon non ita explicari debet quasi totum systema solare perturbatum fuisset per tempus, vel etiam per quandam miraculosam prolongationem refractionis radiorum solis. Duplicem enim habemus relationem hac de re prosaicam (x, 7-11) et poeticam (x, 12-14). Miraculum vero proprie consistebat in tempestate conjuncta cum immensa grandine, quod dato tempore aestivo et speciali divina ordinatione vere erat prodigium (cf. I Sam., xii, 17). Descriptio sequens poetica revera idem dicit, cum termini « *stan* » et « *silers* » in terminologia tum antiqua babylonica, tum biblica (cf. Hab., iii, 11 ; Ps. xviii [xvii], 8-16) usurpentur in sensu obscurationis sive athmosphericæ, ut in casu, sive astronomicæ. Quam descriptionem poeticam etiam Eccli., xlvi, 4 sequitur. Tali ratione miraculum sufficienter et modo Deo digno explicatur. »

Il serait facile de montrer comment, à la p. 184, l'histoire conjugale d'Osée devient du pur roman. Pourquoi rien n'est-il dit des premiers chapitres de la Genèse ? Pourquoi surtout la période qui va du début de l'Exil jusqu'à Jésus est-elle traitée si rapidement (p. 209 à 246), alors qu'elle est si importante pour la préparation du christianisme ?

A une époque où l'on parle tant de travail en équipe, ne pourrait-on offrir aux exégètes de profession une toute petite place pour un contrôle amical dans l'élaboration de ces œuvres de vulgarisation biblique, dont ils sont les premiers à reconnaître l'utilité ?

6. — La brochure de Raïssa Maritain, *Histoire d'Abraham ou les premiers âges de la conscience morale* [3] nous place devant le problème : « morale et Ancien Testament » qui fut abordé ici-même (*Ami* du 11 décembre 1947, p. 848-854). Plus exactement, ce qui occupe l'auteur, c'est « la coexistence de la conscience inaltérée des justes avec des mœurs aujourd'hui prohibées comme une offense à Dieu » (p. 17), ou mieux d' « une conscience théologale très élevée avec une conscience morale encore implicite » (p. 33). A la suite de *Kierkegaard*, on est invité à pénétrer dans cette conscience théologale : le patriarche est un mystique, à qui Dieu a donné son amitié et dont la vie religieuse consiste en un mouvement de foi de plus en plus abandonné ; on se souvient que l'épître aux Hébreux a marqué les trois moments essentiels de l'exercice de cette foi (Heb., xi, 8-19). Abraham est religieusement très grand : n'est-ce pas le grandir artificiellement que d'en faire prématurément le bénéficiaire d'une manifestation de la Trinité (p. 40) ? Dieu est un pédagogue : n'oublions pas sa discrétion et sa patience ! [4]. — La conscience morale du patriarche, au contraire, s'avère « crépusculaire » quant à la connaissance complète des lois morales et de celles qui relèvent du droit positif divin (p. ex. loi de la monogamie) : une révélation progressive de Dieu et aussi une lente acquisition, fruit de l'expérience humaine, acheminent cette conscience vers plus de clarté. R. M. nous fait parcourir ce développement moral en trois étapes (que l'ép. aux Romains nous suggérait déjà) : l'état *prémosaïque* (qu'elle nomme assez mal « l'état de nature »), l'état *légal* et l'état *évangélique*. Quel dommage que pour marquer le passage du deuxième au troisième régime, où la morale est non seulement sauvegardée, mais intériorisée, elle n'ait pas cité le merveilleux verset de S. Paul : « Vous n'êtes plus sous la Loi, vous n'êtes cependant pas sans Loi, mais vous avez en vous-mêmes la Loi du Christ (ἔννομοι χριστοῦ) » (I Cor., ix, 21).

7. — Le chanoine G. Vidal fut naguère chargé du cours d'Ecriture Sainte à la Maison d'études des Augustins de l'Assomption, à Jérusalem. Il nous livre aujourd'hui la partie de son cours consacrée à « la principale prophétie de l'A. T. », celle de Dan., ix, 24-27, dans un opuscule très clair : *La prophétie des semaines* [5]. — On sait que le comput de ces semaines a donné naissance à une centaine de systèmes, ne s'accordant guère que sur un seul point : il s'agit de semaines d'années. Le système défendu, heureusement, n'est pas nouveau, puisque Knabenbauer le soutint au siècle dernier. Il consiste à donner comme point de départ à la « prophétie » la date de 457 qui serait celle d'un édit d'Artaxercès Longuemain restaurant la nation juive. 69 semaines après, on est en 26 ap. J.-C., date du baptême de Jésus, où il apparaît comme « Oint-Chef ». La 70e semaine est marquée, en son milieu (avril 30) par la crucifixion, et à sa fin (en 33) par la séparation définitive de l'Eglise et de la Synagogue (p. 194). Ce dernier point, tout au moins, sera difficile à prouver !

La critique essentielle qu'il faut faire au système

[2] Hœpfl, *Introductio specialis in V. T.*, editio quinta quam curaverunt Athanasius Miller et Adalbertus Metzinger, O. S. B. Romæ, 1946, p. 132-133.

[3] In-12 de 85 p., coll. « Questions disputées ». — Desclée de Br., 1947.

[4] Mme R. M. cite, comme manifestations trinitaires, outre Gen., xviii (la visite des 3 hommes à Abraham), la parole de Gen., i, 26 : « Faisons l'homme à notre image », où il ne s'agit que d'un pluriel de délibération avec soi-même (Joüon). Voir aussi Is., vi, 8.

[5] In-18 de 198 p., Alger, librairie Notre-Dame, 1947.

présenté ainsi qu'à tous les systèmes analogues, c'est de méconnaître *radicalement* (p. 42) le « genre littéraire » apocalyptique et le centre de gravité du livre de Daniel qui est le règne d'Antiochus IV Epiphane (175 - 164). On pourra se reporter, pour une exégèse recevable, aux travaux du P. Lagrange, notamment : *Rev. bibl.* 1904, p. 494-520 : *Prophéties messianiques de Daniel ;* — *Rev. bibl.* 1930, p. 167-198 : *La prophétie des 70 semaines de Daniel ;* — *Le Judaïsme avant J.-C.* (Paris, Gabalda, 1931, p. 62-69).

### II. — Un nouveau commentaire des Epîtres Pastorales

L'exégèse catholique française n'avait encore produit aucun commentaire scientifique des deux épîtres à Timothée et de l'épître à Tite, qu'on dénomme très heureusement « Pastorales » depuis le XVIII^e siècle. Celui de M. le chanoine Bardy (Bible Pirot, t. XII), précis et sûr, était destiné au grand public Voici une lacune largement comblée par le travail que le P. C. Spicq, O. P., professeur aux Facultés dominicaines du Saulchoir a publié dans la collection des « Etudes bibliques » : *Saint Paul. Les Epîtres Pastorales* [6]. L'auteur était déjà connu par une *Histoire de l'exégèse latine au Moyen Age* (Paris, Vrin, 1946) et un commentaire de l'*Ecclésiastique* (Bible Pirot, t. IV) ; on annonce de lui dans la collection « *Lectio divina* » un travail sur la spiritualité sacerdotale d'après les Pastorales : nous l'attendons avec joie, car déjà, dans le commentaire présent, les notations spirituelles ne sont pas absentes et permettent de retirer de sa lecture autre chose qu'un profit intellectuel. Le compte rendu que nous donnons ici essaiera de fixer les idées essentielles du livre, en y joignant quelques remarques.

1° *Conditions dans lesquelles les Pastorales furent écrites :*

A. *Conditions historiques.* — On peut regarder comme « un fait historique certain » (p. LXXXIII) la venue de Paul en Espagne, après la libération qui termina son premier procès romain (63). Clément Romain (96) et le Canon de Muratori (v. 200-210) l'attestent et les vraisemblances psychologiques suffiraient à le rendre probable. Le dynamisme de la mission chrétienne, que Paul incarna en quelque sorte, le poussait vers l'Occident depuis 58 (Rom., XV, 23-24) ; la décision d'évangéliser l'Espagne est liée à ses préoccupations romaines : « l'Apôtre veut rendre visite aux chrétiens de la capitale, et il entre de plus en plus, si l'on peut dire, dans leur horizon politique, géographique, culturel ; dès lors il ne pouvait pas ne pas penser à l'Espagne. L'Eglise devient occidentale « (p. LXXXIII). Peut-être n'était-il pas nécessaire, pour nous faire comprendre cela, de nous rappeler l'histoire des guerres qui amenèrent l'annexion de l'Espagne, ni de nous citer les passages de l'A. T. où il est question de ce pays, appelé alors Tarsis. Si Paul a envoyé en Gaule son disciple Crescens (II Tim., IV, 10) c'est en fonction de cette orientation de son apostolat.

L'apostolat paulinien dont parlent les Pastorales prend donc place dans une période de quatre ans, de 63 à 67, cette dernière date, celle du martyre, nous étant transmise par Eusèbe et étant acceptée par le P. Spicq « sans conviction particulière » (p. LXXXVIII), mais comme hypothèse de travail. La reconstitution qu'il donne de l'activité de S. Paul pendant ces quatre ans est la suivante :

Année 63 : libéré de captivité, Paul va immédiatement à Ephèse, d'où il rayonne en Asie proconsulaire, en Crète et en Macédoine. Année 64 : au printemps ou à l'été, départ pour l'Espagne avec escale probable à Marseille. L'apostolat espagnol aurait été « très bref et peu fructueux » à cause du mauvais accueil des colonies juives installées sur la côte. Une autre cause de la brièveté de ce séjour c'est qu'à peine débarqué, Paul aurait appris l'incendie de Rome par Néron (juillet) et serait reparti aussitôt pour la capitale fortifier des chrétiens. — Nous avouons quelque impression de malaise devant cette « bougeotte » du grand Apôtre. Le voyage en Espagne ne serait-il pas mieux placé l'année précédente, au sortir de la captivité (Zahn) ? — Année 65 : retour à Ephèse (peut-être dès la fin de 64) ; voyage en Crète où il laisse Tite comme *alter ego ;* revenant à Ephèse, il confie l'église à Timothée, avant de gagner la Macédoine (I Tim., I, 3). De là il écrit presque simultanément I Tim. et Tite, cette dernière étant « comme un doublet » (p. LXXXV) de l'autre. Il semble traqué et ses projets qui varient avec rapidité, l'attesteraient : d'après I Tim., III, 14-15, il veut revenir à Ephèse ; mais, peu après il est résolu à passer l'hiver en Epire (Tite, III, 12). — Année 66 : Paul serait retourné à Ephèse où il a dû être dénoncé à la police impériale (II Tim., I, 15), comme prédicateur de *religio illicita.* Sous bonne garde et accompagné de quelques disciples, il est conduit à Rome, par Corinthe (II Tim., IV, 20). En prison, il mande auprès de lui son cher Timothée, en lui adressant la II^e à Tim.

B. *Conditions psychologiques.* — Le P. Spicq remarque que le *De Senectute* de Cicéron offre des parallèles psychologiques constants avec les Pastorales. Paul serait devenu un vieillard : d'où son tropisme de donneur de conseils ; sa prédilection particulière pour ses jeunes disciples ; sa *laudatio temporis acti ;* son goût pour l'ordre et la sécurité, la stabilité du dogme et des institutions ; un style moins vigoureux et aussi la baisse de tonalité dans l'enthousiasme ; une estimation nouvelle des valeurs, qui va à l'essentiel : la prière et la piété, et enfin cette insistance sur la mesure, la modération et la dignité, qui ne sont certes pas des vertus de la jeunesse. Il y a là des notations intéressantes, mais ne sont-elles pas quelque peu « appuyées » ? Le commentaire du P. Spicq donne lui-même l'occasion de rectifier. On nous dit (p. XCI) que « l'usure et la fixité du tempérament amoindrissent les facultés d'adaptation ; et toute nouveauté devient suspecte » ; mais alors comment comprendre que Paul puisse nous donner la charte de l'humanisme chrétien, « une des plus belles réalisations de son génie d'adaptation » (p. CXCVII). — Paul donneur de conseils ? N'a-t-on pas remarqué le ton décisif, péremptoire, autoritaire, des δεῖ : « il faut » ; les « trente impératifs » de la II Tim. (p. CXIV) ? Ces lettres sont des sortes de mandements, « des lettres officielles que leur sujet ferait classer de nos jours dans quelque chapitre de Droit

[6] In-8 raisin de CCVIII - 418 p., 900 fr. — Paris, Gabalda, 1947.

canonique » (p. cxxvi). Ni cette vigueur, ni cette admirable puissance d'adaptation ne dénotent une mentalité de vieillard.

Dans la II Tim., le P. Spicq relève quelques traits de la psychologie du prisonnier [7] le retour sur le passé, la pensée affectueuse pour les êtres aimés, le raidissement de l'âme ; on peut voir en II Tim., iv, 9 sq. « la correspondance-type d'un prisonnier ». — Cela est finement noté. Mais faut-il attribuer aux loisirs de la captivité la meilleure possession du grec et l'enrichissement de vocabulaire dont témoignent les Pastorales (p. xciv) ?

Ces gardiens romains qui prêtent des livres à leur prisonnier ne manqueront pas de faire rêver ceux qui comme le P. Spicq et le signataire de ces lignes, ont connu le sort des *Gefangenen* en un siècle moins idyllique...

C. *Conditions littéraires.* — Le P. Spicq est très bref sur l'hypothèse d'un secrétaire (p. cxix) qu'il n'exclut d'ailleurs pas. Le livre de O. Roller, *Das Formular der paulinischen Briefe* (Stuttgart, 1933) a montré que l'usage d'un secrétaire était la pratique courante et le P. Eschliemann, (dans une note remarquée de la *Revue biblique*, 1946 [8]) a classé les épîtres pauliniennes, d'après le mode de coopération, plus ou moins étroit entre l'Apôtre et son secrétaire. La coopération sera très lâche dans le cas d'*Hébreux*, très proche d'une dictée dans le cas de *Romains* [9], de caractère intermédiaire dans le cas des *Pastorales*. L'hypothèse, on le voit, est économique : si la personnalité du secrétaire intervient, il y a sans doute moins à se soucier du détail de style et de vocabulaire dont la particularité constitue toujours la difficulté majeure, du point de vue de la critique classique, contre l'authenticité des Pastorales.

2° *Les difficultés contre l'authenticité.*

Au point de vue de la critique externe, les Pastorales sont en très bonne position. Le P. Spicq a amélioré encore cette position en montrant que II Pet., iii, 15 cite explicitement I Tim., i, 16. Les papyrus Egerton, découverts en 1934 et qui durent être composés vers 125 en Moyenne-Egypte, contiennent une citation explicite de II Tim., ii, 19. On a pu dire que « si la bataille devait être livrée seulement sur le fondement de l'évidence externe, les Ep. pastorales auraient obtenu une victoire complète ». Mais la critique interne a soulevé un certain nombre de difficultés. Nous nous arrêterons à trois.

A. Le *style* et surtout le *vocabulaire* ne seraient pas ceux de S. Paul. « C'est un Paul de convention, a dit Loisy, qui, dans un style paterne et facile, écrit à un Timothée artificiel. » Et l'argument a tellement frappé l'helléniste Puech que, dans son *Histoire de la littérature grecque chrétienne*, il croit à l'inauthenticité des Pastorales. Aux yeux du P. Spicq c'est même « le seul argument de valeur » des adversaires. On aurait dans ces épîtres un hapax pour 1,55 verset alors que la proportion de I Cor. serait d'un hapax pour 5,53 versets et d'un hapax pour 3,66 versets dans II Cor. Ce qui est plus troublant, c'est que la langue habituelle de Paul est celle de la *Koinè* populaire, alors que celle des Pastorales est du grec hellénistique, littéraire, apparentée à celle des épîtres aux Hébreux et de saint Pierre (p. cix). On en trouvera un exemple curieux en I Tim., i, 11 ; vi, 15, où se conformant à l'usage hellénistique, l'auteur emploie l'adjectif μακάριος comme épithète de Dieu (p. 29). Bien plus, il y aurait chez lui des traces de latinisme (p. cxiii) — Nous avons dit dans quelle direction, à notre sens, il faut chercher une solution. Le P. Spicq préfère suivre l'adversaire sur son terrain. Il stigmatise très justement l' « hapaxite », « cette déviation mentale de certains critiques » qui « suppose une confusion de l'histoire et de la psychologie avec la logique et l'arithmétique » (p. cxvii). Ayant opéré une notable réduction sur leurs totaux d'hapax, il cherche l'explication du reste dans l'évolution littéraire de Paul, analogue à celle de Platon, de Gœthe, de Corneille ou de V. Hugo ; dans la nouveauté des sujets traités ; dans le fait qu'il s'adresse, sans rhétorique, à des disciples : « il en serait ici comme d'un professeur de théologie prêchant un carême éloquent et adressant un article scientifique, qu'il vient de composer, à l'un de ses auditeurs. A le lire, celui-ci ne serait-il pas surpris que cet orateur enthousiaste écrive si sobrement. sur des sujets si spéciaux et en termes techniques si rares ? » (p. cxvi).

B. *L'erreur attaquée* dans les Pastorales ne nous transporte pas au IIe siècle, comme on l'a cru aux temps de Jülicher et d'Holzmann. « Les idées combattues dans ces Epîtres ne nous ont pas paru pouvoir être identifiées ni avec la doctrine de Marcion, ni à aucun système gnostique » (Goguel). L'intérêt du commentaire du P. Spicq est d'essayer de percer la mentalité qu'elles décèlent ; tâche difficile, car il n'est parlé d'elles que par allusions ; elles mettent en jeu des conceptions hellénistiques [10] et des méthodes rabbiniques : on est en plein syncrétisme. S. Paul dénonce dans les « mythes » (I Tim., i, 3), des spéculations semblables à la Haggada juive, telle qu'elle sévit dans le *Livre des Jubilés* ou « petite Genèse » (vers 120 av. J.-C.). Même chose pour les « généalogies », accouplées aux « mythes » (I Tim., i, 3) et qui sont des recherches fantaisistes sur l'histoire sainte. Les « antithèses » (I Tim., vi, 20) sont les arguties sans fin sur un texte. Enfin II Tim., iii, 6-9 viserait une propagande de magiciens-astrologues.

C. La *situation administrative* de l'Eglise, a-t-on dit enfin, suppose une époque postpaulinienne. — Mais là encore l'étude objective des textes exclut une telle conclusion. Nous sommes à une époque de transition, où la vie exige des adaptations et où un ordre local s'organise, qui n'offre pas encore la netteté qu'il aura au temps d'Ignace d'Antioche.

Nous attendions avec une grande curiosité l'exposé du P. Spicq sur cette question des presbybres-

[7] Il cite J. Cazeneuve, *La psychologie du prisonnier de guerre* (Paris, 1945).

[8] Note que le P. Spicq ne cite pas.

[9] Ne pas oublier qu'à l'époque de Paul les tachygraphes n'existaient pas encore.

[10] P. lv, n'y aurait-il pas lieu de lier plus synthétiquement les données que l'on énumère ? Le rigorisme ascétique et l'immoralité ne seraient-ils pas les deux fruits d'une même erreur dualiste, qui est propre aux Grecs, et qui s'exprimerait dans II Tim., ii, 18 ?

épiscopes, si souvent reprise sans beaucoup de résultat. Elle est si hérissée de difficultés qu'une solution satisfaisante n'est sans doute pas mûre encore. C'est déjà quelque chose de conclure : « l'imprécision de la langue des Pastorales concernant les fonctions ecclésiastiques est un critère de grande valeur de la haute antiquité de ces écrits » (p. XLVII). On eût voulu que la terminologie ne fût pas modernisée et qu'on gardât systématiquement les vocables de presbytres et d'épiscopes préférablement à ceux de prêtres et d'évêques, qui évoquent pour nous des valeurs bien classées. Ainsi rectifiée, la définition de la p. XLVI nous paraît excellente : « à l'époque des Pastorales, l'épiscope est un presbytre jouissant ici et là d'une autorité supérieure ou mieux d'un ministère particulièrement défini, une ἐπισκοπή ». En d'autres termes, un épiscope est un presbytre spécialisé. I Tim., v, 17, atteste une sélection parmi les presbytres. Celle qui se réalise au profit de l'épiscope doit correspondre à son nom qui était d'un usage très fréquent, dans le monde grec d'alors, pour désigner un service d'inspection et notamment de trésorerie (οἰκονόμος : Tite, I, 7). Peut-être alors l'association épiscope-diacre en Phil., I, 1 revêt-elle quelque intérêt : mais le P. Spicq, on ne sait pourquoi, ne reconnaît pas à ces désignations, en cet endroit, un sens technique (p. 87). Pour lui enfin, presbytres et épiscopes sont de simples prêtres ; la différence entre eux vient de ce qu'ils ne jouent pas le même rôle dans la communauté ; mais on peut prévoir que l'épiscopat deviendra bientôt un grade. La charge de l'épiscope est « encore subalterne, dépendante de l'autorité de Timothée et de Paul, mais elle deviendra autonome dès la mort de ceux-ci et ainsi sera à la fois assurée la succession apostolique de l'épiscopat et réalisée l'ἐπισκοπή dans son acception définitive » (p. 96). — Nous croyons, pour notre part, que les presbytres et épiscopes furent des évêques [1] : les pouvoirs des premiers ayant été liés et ceux des seconds ayant de plus en plus émergé. La sélection spontanée que nous avons signalée fut entérinée *auctoritative*, le jour venu, par les apôtres ou par ceux qui, comme Timothée et Tite, tenaient des apôtres une délégation de surintendance.

3. — *Points particuliers.*

Nous nous permettons, en terminant, de signaler trois points importants, bien mis en relief par le nouveau commentaire :

A. Le *titre* du Christ μέγας Θεός (Tit., II, 13) est le plus grand que le N. T. lui ait décerné. Il est choisi dans une intention polémique, en contraste avec le culte impérial qui prend alors une grande extension. Le christianisme a assez de maturité pour prendre ouvertement position, au point de vue doctrinal, contre le syncrétisme politico-religieux du paganisme (p. CLXII ss.).

B. L'Eglise *institution salutaire*. — « La sotériologie des Pastorales est ecclésiologique et sa nouveauté très remarquable est de bloquer le propos divin et éternel du salut avec son accomplissement dans l'Eglise par delà la croix, de substituer διὰ λουτροῦ (Tit., III, 5) à διὰ τοῦ αἵματος » (p. CLXXI). Tel est le sacrement qui inaugure le salut dans l'Eglise. Un deuxième lui constitue une hiérarchie : une ordination transmet le sacerdoce indélébile. On lira avec soin : II Tim., I, 6 ; I Tim., IV, 14 ; V, 22. Les 2 premiers de ces textes qui sont étudiés p. 320-327, décrivent l'ordination de Timothée, avec participation du presbyterium à l'imposition des mains, faite par Paul. N'est-elle qu'un accompagnement ou a-t-elle une réelle efficacité ? Et le terme « διὰ προφητείας » doit-il se traduire : « en conséquences des désignations prophétiques », ou doit-il s'entendre des prières et autres expressions liturgiques ou charismatiques accompagnant l'imposition des mains ? C'est là le climat antique de l'ordination : que les Pastorales nous l'aient conservé, même avec une certaine imprécision, cela suffirait à en faire, pour nous prêtres, des écrits particulièrement chers. — L'Eglise, par sa hiérarchie, a une fonction d'éducation salutaire : « colonne et soutien de la vérité » (I Tim., III, 15), elle la dispense « orthodoxement » (II Tim., II, 15), comme un « dépôt » (I Tim., VI, 20). Ce dernier mot (παραθήκη) remplace le mot παράδοσις, « tradition », qui avait des attaches plus juives. Le dépôt, c'est la foi objective (*fides quæ creditur*, I Tim., IV, 1) dont il existe déjà des formulaires fixés (I Tim., VI, 12).

C. *L'humanisme chrétien*. — « Les Pastorales sont la charte de l'humanisme chrétien » (p. CXCVII). Cette formule résume les pages les plus neuves du P. Spicq, qui semble les avoir vraiment écrites *con amore*. « Le portrait du chrétien, d'après les Pastorales, est à la fois séduisant et singulier. Il n'y entre ni le sens de la croix, ni l'humilité, vertus chrétiennes essentielles. Par contre il est composé de toutes les qualités proprement grecques vantées par Platon, les Stoïciens, Epictète, Plutarque et Marc-Aurèle. Le disciple de J.-C. est beau, pieux, réservé, digne, honnête, sain, mesuré... C'est la première fois que la morale chrétienne est exprimée en concepts et en mots européens... Le christianisme s'insère vitalement dans un monde nouveau de culture ; il est devenu la religion du monde... Le Christ Jésus a illuminé la vie (II Tim., I, 10) ! » (p. CXCVI-CXCVII). Le P. Spicq a raison de relier à cette tradition apostolique « toute la littérature d'édification de saint François de Sales et de saint Sulpice » (p. CXXXV).

A. GELIN, p. s. s.

[1] Cf. Y. Congar, O. P., *Faits, problèmes et réflexions à propos du pouvoir d'ordre et des rapports entre le presbytérat et l'épiscopat* (dans *La Maison-Dieu*, nº 14, p. 107-128).

# QUESTIONS
## de science ecclésiastique
### CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Que signifient ces expressions qu'on rencontre fréquemment dans des ouvrages de spiritualité : « Augmenter en moi la gloire de Dieu... Dieu a tout fait pour sa gloire... Les créatures sont des moyens de procurer la gloire de Dieu », alors que d'autre part on affirme que « nous sommes sans utilité pour lui » et qu' « Il n'a pas besoin que nous soyons ses serviteurs ».

Ce mot « gloire de Dieu » revient fréquemment sous toutes les plumes, depuis le *Gloria in excelsis Deo*... Que signifie ce terme : gloire ? Je vois bien : adoration, action de grâces, réparation, prière, supplication, foi, espérance,

amour. Comme nous n'ajoutons rien à l'Etre absolu qu'est Dieu, le terme gloire ne me paraît répondre qu'à une idée vague ou à une équivoque.

R. — Tout d'abord permettez-nous de justifier les expressions soumises à notre examen. Vous les trouvez expressément ou équivalemment dans la Sainte Ecriture. Nos livres saints affirment que Dieu a tout créé pour lui-même (Prov., XVI, 4) ; que toutes choses sont de lui, par lui et vers lui (εἰς αὐτόν) (Rom., XI, 36). Très particulièrement les nations ont été créées « pour sa louange, son nom et sa gloire » (Deut., XXVI, 19) ; et Dieu « nous a prédestinés à être ses fils adoptifs par Jésus-Christ... en faisant ainsi éclater la gloire de sa grâce... » (Eph., I, 5-6). « Rendre gloire à Dieu » se trouve sur les lèvres du Christ (Luc., XVII, 18) aussi bien que des pharisiens (Jo., IX, 24). Il faut bien que ces formules, qu'on pourrait multiplier presque à l'infini, aient un sens précis, puisque le concile du Vatican les a synthétisées en un canon de sa IIIe session : « Si quelqu'un nie que le monde ait été fait pour la gloire de Dieu, qu'il soit anathème » (*De Deo rerum omnium creatore*, can. 5, 3 Denz.-Bann., n. 1805).

D'autre part il est bien certain que Dieu n'a pas besoin de nous. Devant l'Aréopage, S. Paul le rappelle en quelques mots puisque c'est Dieu qui « donne à tous la vie, le souffle et toutes choses » ; il n'est donc point servi par des mains humaines « comme s'il avait besoin de quelque chose » (Act., XVII, 25). Et Jésus, pour inciter ses disciples à l'humilité, leur dit cette parole, au premier abord déconcertante : « Lorsque vous aurez fait tout ce qui vous aura été ordonné, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles ; nous avons fait ce que nous devions faire » (Luc., XVII, 10). — Le concile du Vatican n'ignore pas cet autre aspect de votre question, puisqu'il a inséré, dans le premier chapitre de sa IIIe session, le paragraphe suivant : « Ce seul vrai Dieu, *en raison de sa bonté* et par sa toute-puissance, *non pour accroître sa béatitude, ni pour acquérir quelque perfection*... a fait de rien l'une et l'autre créature, etc... » (Denz.-Bann., n. 1783).

* *

Il est facile de préciser le sens du mot gloire, quand il nous est recommandé, par S. Paul, par exemple, de faire « tout pour la gloire de Dieu » (I Cor., x, 31) ; quand le psalmiste écrit que « les cieux chantent la gloire de Dieu » (Ps., XVIII, 2) ; ou quand S. Ignace donne à ses fils spirituels, comme mot d'ordre : « Omnia ad *majorem* Dei gloriam ». Vous n'aurez plus aucune difficulté, en vous rappelant que la création a pour fin principale la glorification extérieure de Dieu dans ses œuvres et par ses créatures intelligentes. Dieu n'est pas obligé de créer, il est parfaitement libre ; il a créé *liberrimo consilio*, dit le concile. Mais s'il crée des êtres, et par pure bonté, et très librement, il ne peut cependant les créer que comme une manifestation de sa puissance, de sa bonté, de sa libéralité. S'il n'avait pas créé, il n'aurait pas manifesté sa puissance et sa bonté en dehors de lui et, cette manifestation n'étant pas nécessaire à sa vie parfaite et à sa béatitude infinie, il n'en aurait aucune privation. Mais Dieu, en créant le monde, a voulu que cette manifestation fût aussi complète que possible ; aussi, parmi les créatures, il en a produit d'intelligentes, les anges et les hommes, capables par conséquent de contempler son œuvre, de constater sa libéralité, sans peut-être en connaître encore toute l'étendue et l'abondance. Vous saisissez maintenant pourquoi Dieu a créé toutes choses *pour sa gloire ?* Il ne s'agit pas de la gloire de sa vie intime, dans la Trinité, gloire qui résulte de la connaissance de ses perfections infinies et dont le Verbe, expression de cette connaissance, est le rayonnement subsistant (Hébr., I, 3). Il s'agit de la *glorification* constituée déjà par la seule existence des créatures matérielles, reflets de ses perfections glorieuses, mais encore et surtout par la contemplation qu'en feront les créatures intelligentes et les louanges, les actions de grâces, les prières, les actes de foi, d'espérance et d'amour qui en seront, chez ces créatures, le prolongement obligatoire. Le mot « gloire », entendu ici de cette glorification formelle et consciente, prend donc un sens très précis. Plus nous connaîtrons la bonté et la puissance de notre Dieu en contemplant ses œuvres, et plus nous lui en exprimerons notre reconnaissance et lui en manifesterons notre confiance. Et si par surcroît, la Révélation vient nous apprendre que les hommes, créatures intelligentes et libres, ont été appelés à une vie surnaturelle qui doit se consommer plus tard dans la vision et la possession de Dieu lui-même, ces hommes comprendront mieux encore ce qu'ils doivent à Dieu et combien, par leurs œuvres quotidiennes, ils doivent le glorifier : *Omnia in gloriam Dei facite... Omnia ad majorem Dei gloriam...* Et, chaque jour, accroître en nous, dans nos pensées, dans nos œuvres, cette gloire, c'est-à-dire cette glorification d'un Dieu si bon et si libéral.

* *

Et cependant cette glorification — humaine ou angélique — de la bonté, de la puissance, de la libéralité divine n'ajoute rien à la béatitude, à la gloire essentielle de Dieu. La gloire essentielle de Dieu, on l'a dit tout à l'heure, est la connaissance que Dieu a de lui-même et de ses perfections infinies. Et, comme toute propriété essentielle s'identifie la divinité, Dieu est SA *gloire*, comme il est l'Etre, la Vérité, l'Eternité ; il est la gloire à l'exclusion de tout autre être, parce que seul il est le bien absolu et que seul il peut avoir de ce bien absolu une connaissance parfaite entraînant une louange et un honneur adéquats [1]. Cette gloire interne de Dieu est nécessaire : Dieu ne peut pas ne pas la vouloir, puisque cette gloire, c'est lui-même.

La gloire interne aurait pu suffire à Dieu : infinie, on ne peut rien lui ajouter. Aussi est-il parfaitement vrai de dire qu'à ce point de vue nous sommes sans utilité pour lui. La glorification extérieure que nous devons lui manifester à l'occasion de ses bontés ne change rien au bonheur du Créateur : elle est une obligation pour la créature, et Dieu, fin de toutes choses, tout en n'en ayant en lui-même aucun besoin ne peut pas ne pas la demander et, d'une façon ou d'une autre, la réaliser.

Le passage de S. Luc où Jésus déclare aux disciples qu'ayant fait leur devoir, ils doivent encore se considérer comme des serviteurs inutiles, pourrait,

[1] Cf. S. Thomas, *In epist. ad Hebr.*, c. I, lect. 2.

à la rigueur, être entendu dans le sens métaphysique qu'on vient d'exposer. Il ne semble pas toutefois que ce soit là le sens littéral de la parabole, qui « apprécie les actes des serviteurs selon leur valeur et non par rapport à Dieu qui n'est pas même nommé »[2]. Après avoir éliminé deux autres exégèses, le P. Lagrange conclut : « Le mot ne doit pas être analysé en toute rigueur, ni surtout comme un verdict de la part de Dieu. Les serviteurs de la parabole n'avaient point été inutiles dans la rigueur du terme, mais ils devaient s'estimer inutiles, et comme l'humilité doit avoir un fondement réel, ce fondement est indiqué : « Nous avons fait ce que nous devons faire ». On n'a point coutume de s'enfler pour cela. »

On excusera cette légère digression finale : elle n'est d'ailleurs pas complètement inutile pour l'intelligence de notre sujet.

A. M.

---

Q. — Un adulte, païen ou catéchumène, meurt sans avoir reçu le baptême. Faut-il prier pour lui ? S'il avait la contrition parfaite, il est allé au ciel tout droit. S'il ne l'avait pas, il est allé en enfer.

R. — Votre dilemme porte à faux. Cette contrition parfaite du catéchumène ou du païen n'est autre que le baptême de désir. Or vous pouvez interroger tous les théologiens, et ils vous répondront, sans exception, que « l'acte de charité ou de contrition parfaite, renfermant nécessairement le désir au moins implicite du sacrement de baptême, a les mêmes effets que celui-ci *quoad remissionem peccatorum* ». Et ils ajoutent pour mieux préciser leur pensée : « La charité parfaite donne à l'âme la grâce sanctifiante, mais elle n'imprime pas le caractère et, par elle-même, elle ne remet pas nécessairement et toujours, ni tous les péchés véniels, ni toute la peine temporelle due aux péchés. » (Cf. Hervé, *Manuale*, t. III, n. 572).

---

Q. — Peut-on dire la messe pour un adulte qui meurt immédiatement après avoir été baptisé ?

R. — Dans la pensée du consultant, il ne s'agit évidemment pas d'une messe d'actions de grâces pour le grand bienfait du baptême si opportunément reçu. Il s'agit d'une messe dite pour apaiser la justice divine.

Notre réponse est affirmative. — Sans doute, après avoir reçu validement et fructueusement le baptême, l'âme est tellement purifiée de ses fautes qu'elle n'a plus aucune expiation à subir et si l'on était certain que l'adulte dont il est ici question a reçu le baptême avec des dispositions suffisantes, on ne saurait offrir le saint sacrifice en raison de péchés inexistants ou de peines dues au péché déjà remises.

Mais on peut faire deux suppositions : 1° L'adulte a pu recevoir le baptême avec les dispositions requises en ce qui concerne les péchés *mortels* commis avant le baptême, mais avec une fiction matérielle ou même formelle en ce qui concerne les péchés véniels. S'il meurt avec cette fiction, il est passible de quelque peine au purgatoire. 2° L'adulte peut avoir reçu *de bonne foi* le baptême, mais avec des dispositions insuffisantes même pour ses péchés mortels. Théoriquement, il devrait être condamné à l'enfer ; mais en fait, il semble bien difficile que Dieu permette une telle solution. Dieu lui donnera des dispositions nécessaires, tout au moins au dernier moment, pour que ses péchés mortels lui soient remis. Mais cet homme peut retomber ainsi dans la première hypothèse et aura quelque peine à expier pour ses péchés véniels. (Voir *Ami*, 1936, p. 184-185).

Si cet adulte, insuffisamment préparé en ce qui concerne les péchés véniels, survit, il n'a pas à s'accuser de ces péchés véniels ; ils lui seront remis ainsi que les peines qui leur sont dues, en vertu du baptême reçu, dont les fruits se manifesteront en proportion de la contrition qu'il aura ou des dispositions de ferveur qu'il acquerra.

---

Q. — Deux questions de métaphysique chrétienne :

1° Le nouveau Catéchisme national définit Dieu (q. 12) : « Un esprit, éternel, infiniment parfait, créateur et maître de toutes choses » ; — les anges (q. 56) : « des esprits que Dieu a créés pour l'adorer et le servir » ; — l'âme (q. 44) : « un esprit immortel que Dieu a créé à sa ressemblance pour être uni à un corps ».

Trois fois le même mot « esprit », pour définir trois réalités différentes ! Pour Dieu, n'est-ce pas une restriction du concept « acte pur », le seul qui convienne à Dieu ; en ce qui concerne les anges, pourquoi laisser la définition traditionnelle « purs esprits » donnée par la doctrine catholique ?

2° Peut-on démontrer rationnellement l'impossibilité de la coexistence de deux êtres nécessaires ? Un maître en théologie défie n'importe qui de démontrer qu'un Etre nécessaire doit être infini et qu'il ne peut pas y avoir plusieurs Etres nécessaires. Que faut-il penser de cette affirmation ?

R. — I. Les rédacteurs du Catéchisme français national ont visé avant tout à se faire comprendre des enfants. Heureuse simplification en employant le même mot « esprit », pour désigner Dieu, l'ange et l'âme. Sans doute, le mot est pris dans les trois cas en un sens analogique : au catéchiste d'expliquer les différences, et le texte lui-même du catéchisme lui en fournit un moyen facile. Pour Dieu, le mot « créateur » marque l'aspect essentiel qui différencie Dieu des autres êtres ; pour les anges, le mot « créés » montre l'infériorité de la créature angélique ; pour l'âme, l'indication « pour être unie à un corps » marque ce qui sépare l'ange de l'âme. Vous auriez préféré conserver l'expression « esprit pur », pour désigner l'ange ? On a dû supprimer cette expression, parce que dans l'esprit des enfants — *experto crede...* — « pur » éveille ici presque toujours l'idée d'innocent, d'exempt de faute.

Vous faites appel à la doctrine catholique. Soit. — Le mot *spiritus* est appliqué à Dieu et aux anges sans addition, ou plutôt, c'est l'adjectif « *spiritualis* » qui prend dans chaque cas particulier un sens analogique, selon qu'il affecte, pour Dieu, le mot *substantia* et, pour l'ange, le mot *creatura*. Voyez *le concile du Vatican* (Denz.-Bann., n. 1782). L'adjectif « pur » esprit, appliqué aux anges ne se lit, croyons-nous, dans aucun document du Magistère. C'est une expression commode, inventée par les théologiens, pour rappeler qu'à la différence de

[2] P. Lagrange, *Ev. de S. Luc*, p. 456.

l'âme humaine, l'esprit angélique n'est pas destiné à s'unir substantiellement à un corps.

II. — Dans la *Somme théologique* (I[a], q. 11, a. 3), S. Thomas indique trois manières de démontrer rationnellement l'unicité de Dieu, en partant : 1° de sa *simplicité ;* 2° de son infinie *perfection ;* 3° de *l'unité du monde.* Rien donc qui, directement du moins, s'appuie sur l'équivalence entre Etre nécessaire et Etre infiniment parfait.

Mais, dans la *Somme contre les Gentils*, le saint Docteur développe un double argument uniquemnnt basé sur l'idée d'Etre nécessaire (I, ch. 42, § *Adhuc, si sint, duo quorum utrumque est necesse esse*). En bref, l'argumentation revient à ceci : A supposer que puissent coexister deux êtres nécessaires, il faut que l'un se distingue de l'autre par un élément particulier. D'où il suit que tout au moins l'un d'entre eux, sinon même les deux, comportera une certaine composition. Or on a démontré, au ch. 18 qu'aucun être composé ne peut être nécessaire.

Le saint Docteur ajoute cet autre argument (§ *Amplius : Illud in quo differunt*) : Cet élément principe de la distinction, dérive-t-il essentiellement de la nécessité même de l'Etre ? Si, oui, il sera identique dans deux Etres supposés également nécessaires. Si non, il sera adventice et requerra une cause extérieure. Mais alors, l'Etre nécessaire sera, sous un certain rapport du moins, dépendant d'un autre Etre. Ce qui implique contradiction.

Voilà une indication à fournir à votre Maître en théologie.

## LITURGIE

Q. — Ce que vous avez dit sur l'accentuation de *Gregori* et *Ambrosi* dans les Litanies des Saints (*Ami*, 1947, p. 443-444) me porte à solliciter votre avis :

1° Sur l'accentuation à donner aux mots *Amen* et *Alleluia.* On enseigne que les mots hébreux, même transcrits dans la liturgie latine, ont l'accent sur la dernière syllabe. Or nos bréviaires, nos missels, nos livres de chant mettent l'accent sur *lu* dans *alleluia*. Et d'autre part, si l'on place l'accent d'*amen* sur la dernière syllabe, on sera porté à traiter la première comme brève, et en pratique à doubler inconsciemment dans le chant la lettre M, ce qui est d'un effet assez grotesque.

2° Dans le chant du *Kyrie*, comment convient-il de prononcer le mot *eleison ?* On entend fréquemment : *élèison*, et même *éléison ;* d'autres font de l'*i* une consonne et prononcent *lei* comme dans le mot français *pareil*. Quelle prononciation convient-il d'adopter ?

R. — Ad I. — Il est exact que les mots hébreux ont dans la liturgie latine, l'accent principal sur leur dernière syllabe.

Le mot *alleluia* n'est qu'une apparente exception. En réalité il correspond aux deux mots hébreux *allelû* (*louez*) *iâ* (*Dieu*, contraction pour Jahweh). *Lu* et *ia* portent donc toutes deux un accent tonique ; rien d'étonnant à ce que, conformément au génie de la langue latine qui n'admet pas en principe d'accent sur la dernière syllabe, l'accent de *lu* ait prédominé.

Dans *amen* l'accent est sur la dernière syllabe. Mais les deux syllabes du mot sont longues en hébreu ; elles le demeurent en latin. C'est donc une faute d'abréger la première, et vous avez raison de signaler la conséquence malheureuse de cette abréviation injustifiée.

Ad II. — *Eleison* est un mot grec : ἐλέησόν. La lettre η a pris la prononciation *i* au cours des âges. Cet iotacisme caractérise la prononciation du grec moderne, à la différence du grec ancien (le bêlement de la brebis, qui n'a pas changé depuis l'époque de Cratinos et d'Aristophane, est exprimé par ces deux poètes comiques au moyen de l'onomatopée βῆ, βῆ). Les deux seuls *e* qui restent dans la transcription latine *eleison* correspondent donc à deux *epsilon* grecs, tous deux brefs, le second portant l'accent. Il n'y a par conséquent aucune raison de prononcer le premier comme un *é* fermé et le second comme un *è* ouvert, surtout si on l'allonge en *ê* ; tous deux doivent avoir même prononciation ; et l'on fera bien, à notre avis, de donner à ces deux *é* une vocalisation intermédiaire entre l'*é* fermé et l'*è* ouvert.

C'est à la fin du Moyen Age, surtout à la Renaissance, et presque exclusivement dans la musique polyphonique que la syllabe *lei* reçut la même prononciation que dans le mot français *soleil*. Pour respecter le style des compositeurs de cette époque et de la suivante, on ne changera pas cette vocalisation en exécutant leurs œuvres. Mais les musiciens modernes auraient tort de leur emprunter une prononciation qui ne se justifie à aucun point de vue et qui ne se rencontre nulle part en plain chant, ni dans le *Kyriale*, ni dans l'Office divin, ni dans les Litanies.

---

Q. — 1° La Liturgie prescrit-elle d'imposer les cendres en forme de croix ? Et sur les cheveux, quand il s'agit de femmes ? A-t-elle prévu une exception pour les religieuses ?

2° Le Code défend-il de suivre la coutume selon laquelle on va imposer à domicile les cendres aux malades qui ne peuvent venir dans un lieu de culte ? Peut-on appeler superstition cette pratique ?

R. — *Ad I.* Sur la manière d'imposer les cendres, le Cérémonial des évêques dit simplement qu'on les met « *in caput* » [1] et le Missel, « *in capite* » [2], mais le *Memoriale Rituum* de Benoit XIII, toujours précis, indique que le célébrant, s'il est seul, s'impose lui-même les cendres sur la tête « *in modum Crucis* » [3]. Il est donc normal de faire de même pour l'imposition aux fidèles.

Les livres liturgiques, de même que les Décrets de la S. C. des Rites, ne précisent rien quant à la région de la tête qui doit recevoir les cendres ; on s'en tiendra donc, dans chaque lieu, à l'usage établi. Signalons qu'en beaucoup d'endroits les religieuses reçoivent les cendres sur le voile et non sur le front, mais il n'y a, de droit commun, aucune prescription sur ce point [4].

*Ad II.* — La législation liturgique actuelle ne comporte qu'un seul texte visant la distribution des cendres à domicile, c'est un décret de la S. C. des Rites du 9 juin 1668 [5], ne concernant qu'un cas

[1] Livre II, chap. XVIII, n. 8.
[2] *Feria IV cinerum*, 3e rubrique.
[3] Tit. II, chap. II, § II, *De Cinerum impositione*, n. 1.
[4] Cf. Hægy, *Manuel de Liturgie*, t. II, (15e éd.), Paris, 1952, p. 41, note 1.
[5] N° 1367, *Rossanen. Umbriaticen.* (*Coll. auth.*, t. I, p. 282).

particulier. Un curé du diocèse de Rossano se plaignait du Père Gardien des Mineurs Observantins Réformés qui, le Mercredi des Cendres, allait dans les maisons de ses paroissiens pour leur donner les cendres. Le Dicastère répondit que le religieux n'avait aucun droit d'agir ainsi. Comme on le voit, ce décret ne constitue pas, comme certains ont voulu le prétendre, une condamnation absolue de la distribution des cendres dans les maisons. Les cendres sont un sacramental et non une superstition et les pasteurs d'âmes seront bien inspirés en en faisant profiter les malades de leur paroisse [6], à plus forte raison si une coutume existe déjà dans ce sens.

M. N.

---

Q. — J'ai vu plusieurs jeunes prêtres réciter les oraisons de la Messe les bras en croix. Les rubriques admettent-elles cette attitude ?

R. — Le Missel Romain prescrit que, pour l'oraison, le prêtre « *extendit manus ante pectus, ita ut palma unius manus respiciat alteram, et digitis simul junctis, quorum summitas humerorum altitudinem distantiamque non excedat ; quod in omni extensione manuum ante pectus servatur* » [1].

Le texte est clair : les bras doivent donc adhérer au corps et ne pas s'en détacher [2] ; les avant-bras sont dirigés en avant du corps, les deux mains étendues, doigts joints, paumes tournées l'une vers l'autre la distance entre les deux mains étant égale à la largeur du corps, et leur hauteur étant à peu près celle des épaules : attitude toute de dignité et de mesure [3].

C'est que le « génie » du rit romain, pour reprendre une expression de Dom E. Bishop, est fait essentiellement de *discrétion*, bannissant par exemple les inclinations jusqu'à terre [4] et toutes les démonstrations exagérées. Sans doute l'extension des mains se réfère-t-elle (la plupart des liturgistes y font allusion [5]) à la crucifixion du Christ, mais il ne faut pas oublier que cette attitude de prière était déjà très familière à l'Ancien Testament. La prière de Salomon lors de la Dédicace du Temple (I Reg., VIII, 22) et surtout de nombreux Psaumes [6] et que ce fut tout naturellement celle de l'Eglise primitive, comme le montrent non seulement les peintures des Orantes des Catacombes, mais aussi les premiers écrits chrétiens.

S. Paul prescrit à Timothée que « les hommes prient... levant au ciel des mains pures » (I Tim., II, 8) et Tertullien précise les modalités de cette *elevatio manuum :* c'est, d'une part, en même temps une *expansio*, dit-il : « *Nos vero non attollimus tantum sed etiam expandimus* [*manus*] » [7], et, d'autre part cette élévation et cette extension est faite avec modestie et humilité (« avec mesure et sans affectation » traduit Mgr Batiffol) : « *Cum modestia et humilitate adorantes magis commendamus Deo preces nostras, ne ipsis quidem manibus sublimius elatis*, sed temperate ac probe elatis, *ne vultu quidem in audaciam erecto* » [8].

Gavanti commente cette discrétion du geste : « *Temperate, inquit* (*Tertullianus*), *et ideo in Rubrica præscribuntur fines, ut humeros non excedant* » [9] et son continuateur Merati précise que les épaules constituent un point de repère facile pour l'écartement en même temps que pour la hauteur des mains, conformément au texte du Missel [10].

L'innovation signalée par notre consultant est donc tout à fait étrangère au rit romain qui, conformément à la tradition primitive, dont nous venons de voir un témoignage, requiert toujours une grande simplicité d'attitude lorsqu'il prescrit l'extension des mains *devant la poitrine*, comme c'est le cas pour les collectes, les secrètes, les postcommunions, les oraisons *super populum*, le *Sursum corda* et sa réponse, la Préface, la presque totalité du Canon et l'Oraison dominicale.

Faisons toutefois deux remarques d'ordre historique. Si du V^e^ au XI^e^ siècle cette extension des mains est toujours modérée, on constate qu'en France à partir du XII^e^ siècle les prêtres prennent l'habitude d'étendre les bras en croix après l'élévation, sans doute à cause du rappel de la Passion (Dom de Vert dans son *Explication des cérémonies de l'Eglise* [1] indique à tort une origine romaine pour ce geste). L'usage se répandra en de nombreuses Eglises au XIII^e^ siècle, en Angleterre en Allemagne. Il sera extrêmement pratiqué aux XIV^e^ et XVI^e^ siècles et si Rome ne l'a jamais admis, on trouve cependant dans le Missel romain de 1530 un rite qui s'en rapprocherait quelque peu : « *Post elevationem fit prolixior extensio brachiorum* » (alors que l'édition de 1524 disait : « extensis manibus *ante pectus* more consueto »). Le Brun signale bien l'origine du geste et son maintien dans plusieurs liturgies : « Jusque vers la fin du onzième siècle, on ne voit point que le prêtre ait fait quelque

[6] Ils pourront utilement, à cette occasion, relire le chap. IV du Tit. V du Rituel *De visitatione et cura infirmorum* (spécialement nn. 6 et 7), et utiliser, avant et après l'imposition des cendres, les prières liturgiques prévues. L'*Ami* a déjà signalé ce point à propos de l'administration de la Confirmation aux malades (8 mai 1947, n° 26, p. 412, n° 3) et, tout récemment, dans sa Session d'Etudes de Vanves (Pâques 1948), le Centre de Pastorale Liturgique y est revenu.

[1] *Ritus servandus in celebr. Missæ*, tit. V, n. 1.

[2] « Curet celebrans ut cubiti lateri adhæreant » dit Mgr Callewaert, *Cæremoniale in Missa privata et solemni*, Bruges, 1941, p. 7, n. 13.

[3] Cf. Le Vavasseur-Hægy, *Manuel de Liturgie*, Paris, 1932, t. I, p. 251, n. 10 ; Hébert-Grignon, *Leçons de Liturgie*, Paris 1932, t. I, n. 338, p. 261, 3°.

[4] Sur ce point, comme au sujet de l'extension des mains, on peut constater des exagérations bien étrangères à la mesure propre au rit romain. Lorsque l'on fait l'inclination la plus profonde que connaisse ce rit, les mains, si elles pendaient, devraient alors arriver à la hauteur des genoux et non pas plus bas. Que dire du geste de ceux qui, lorsqu'ils font la génuflexion double, s'inclinent si bas qu'ils touchent la terre avec la tête ! Il est louable — si on le peut — de faire périodiquement contrôler ses attitudes par un confrère spécialement pour ce qui concerne la célébration de la messe.

[5] Cf. Durand de Mende, *Rationale div. offic.*, livre IV, chap. XV, n. 18 (il signale que dans beaucoup d'églises les assistants soutiennent les mains du Pontife célébrant !); Card. Bona, *Rerum liturgic.*, livre II, chap. V, n. 7 ; et presque tous les commentateurs.

[6] Cf. par exemple : Ps. XXVII, 2 ; LXII, 5 ; CXVIII, 48 ; CXXXIII, 2 ; CXLII, 8.

[7] *De oratione*, XIV. P. L., t. I, col. 1169. — Cf. Batiffol, *Leçons sur la Messe*, Paris, 1919, p. 119.

[8] *De oratione*, XVII. P. L. *ibid.*

[9] *Thesaurus Sacr. Rituum*, t. I, 2^e^ partie, titre V, n. 1 (y).

[10] *Ibid. Novæ observationes...*, n. VII.

[1] Tome III, pp. 280-282, note.

geste particulier en commençant cette prière (*Unde et memores*) ; cela paraît par les Ordres romains et par Jean d'Avranches [2] qui écrivait vers l'an 1060. Mais depuis le XIIe siècle, en diverses églises de France, les prêtres eurent la dévotion d'étendre leurs bras pour faire de leurs corps une espèce de croix en commençant cette prière, à cause qu'on y fait mémoire de la Passion, ce qu'observent encore les églises de Lyon [3] et de Lens, les Chartreux [4], les Carmes et les Jacobins (Dominicains). Cet usage, quoique pieux, n'a pas été imité à Rome, et les paroles que le prêtre prononce ne l'exigent point, parce qu'il y est fait mémoire de la Résurrection et de l'Ascension, aussi bien que de la Passion » [5].

Signalons, d'autre part, que si, à un moment donné, Rome a positivement admis de tenir les bras en croix, il ne s'agissait pas d'une extension des bras, comme celle dont parle notre correspondant, mais d'un repli des avant-bras sur la poitrine, en forme de *croix de Saint-André*, pendant la prière *Supplices te rogamus*. Primitivement on se contentait d'une inclination profonde (et c'est encore ce que prescrit le rit romain actuel), ainsi que l'indiquent les anciens *Ordines Romani* [6], Amalaire [7], le Micrologue [8] ; mais c'est en France, puis dans les pays rhénans, qu'à partir du XIe siècle on prit l'habitude d'accompagner cette inclination d'un croisement des bras sur la poitrine. Cette pratique est mentionnée par la plupart des Ordinaires à partir du XIIe siècle et même, comme nous le disions, elle figure dans l'*Ordo romanus XIV* de Jacques Gaetani [9]. Lyon a gardé ce rite, de même que les Chartreux, les Carmes et les Dominicains [10], mais notre Missel romain n'en a plus trace, étant revenu à sa sobriété première.

En terminant, nous rappellerons seulement que toutes les initiatives des célébrants, quelles qu'elles soient et quels qu'ils soient, sont expressément réprouvées par le Code : « Reprobata quavis contraria consuetudine, sacerdos celebrans accurate ac devote servet rubricas suorum ritualium librorum, caveatque ne alias cæremonias aut preces proprio arbitrio adjungat » (can. 818).

M. N.

---

Q. — Lorsque l'on fait le Chemin de Croix et qu'une relique de la vraie Croix est exposée, quelle liturgie suivre ? Ici, on revêt une chape rouge, là une chape violette, ailleurs une simple étole. L'*Ami* pourrait-il préciser ce que l'on doit et ce que l'on peut faire comme cérémonies en une telle conjoncture ?

R. — 1. *L'exercice du Chemin de la Croix*, en tant que tel, ne requiert pas normalement l'usage de l'étole, lequel, on le sait, est très strictement déterminé. Il s'agit, en effet, ici d'une simple dévotion non liturgique ; or l'étole n'est même pas admise pour certains offices authentiquement liturgiques, comme la présidence des heures canoniales, par exemple. Le Décret de la S. C. des Indulgences du 6 août 1737, indiquant la manière d'accomplir publiquement la *Via Crucis*, disait seulement : « *sacerdos cum duobus clericis sive cantoribus circumeat*, etc... » [1].

Toutefois, étant donné que le Rituel [2] prescrit l'étole violette pour l'érection canonique et liturgique des stations d'un Chemin de Croix et que, au cours de cette Bénédiction on fait ordinairement l'exercice de la *Via Crucis*, c'est un usage assez général que le prêtre qui le préside revête l'étole violette sur le surplis, sans qu'il y ait cependant, répétons-le, aucune obligation.

2. *La relique de la vraie Croix*, elle, *requiert*, au contraire, une étole, normalement de couleur *rouge* (sauf l'exception du Vendredi Saint, cf. *infra*) pour le prêtre qui doit procéder à une cérémonie publique dont elle est l'objet [3]. Si donc par exemple on expose la relique avant de faire le Chemin de Croix et que l'on doive ensuite donner la bénédiction avec la vraie Croix, on pourra très normalement garder l'étole rouge pendant tout l'exercice.

Si l'on désire donner plus de solennité à la cérémonie d'exposition, on peut bénir l'encens [4] et encenser la relique (de trois coups doubles) : on fera alors la génuflexion avant et après l'encensement, mais on restera debout pour encenser [5]. On pourra également prendre la chape rouge.

Dans les pays où l'on fait la procession avec la vraie Croix (la relique sera alors précédée d'un thuriféraire qui aura fait bénir l'encens avant le départ [6] et escortée de six acolytes portant des cierges), on pourra, si c'est l'usage, prendre sur la chape un voile huméral, rouge également, et si c'est la coutume de porter l'*ombrellino* ou le dais, celui-ci sera aussi de couleur rouge [7].

En général, soit avant, soit après la procession

---

[2] Cf. Jean d'Avranches, *De officiis eccles.*, éd. Delamare, p. XCIX, 14.

[3] *L'Ordo Missæ* actuel dit : « *extensis brachiis in modum crucis* » ; de même le *Ritus in missa privata servandus* (VI, n. 1).

[4] Les Chartreux récitent la totalité du canon les bras en croix. D'autre part, on peut ajouter le rit ambrosien à la liste donnée par Le Brun.

[5] *Explicat. de la Messe*, Paris, 1777, t. II, p. 487.

[6] P. L., t. LXXVIII, col. 283, 983.

[7] *De officiis ecclesiasticis*, livre III, chap. 25. P. L., t. CV, col. 1142.

[8] Chap. XXIII. P. L., t. CLI, col. 994.

[9] P. L., t. LXXVIII, col. 1167.

[10] L'*Ordinarium* dit : « *Manibus supra pectus cancellatis in modum crucis* » et le *Ritus in Missa privata servandus* ajoute : « *ita ut dextrum brachium sit super sinistrum* » (VI, n. 3). — Sur tout ceci, voir l'étude documentée de Dom Buenner, *L'ancienne Liturgie romaine, le rite lyonnais*, Lyon, 1934, spécialement p. 238-239, note.

[1] *Decreta authent. S. Congr. Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præpositæ, ab an.* 1668 *ad* 1882, Ratisbonne, 1883, n. 210.

[2] *Appendix. Benedictiones propriæ... Ordinum Regularium.* — 1. *Ritus erigendi Sationes Viæ Crucis.*

[3] Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la relique de la vraie Croix — qui doit toujours être dans un reliquaire spécial — s'expose au milieu de l'autel, devant la Croix, et jamais sur le tabernacle (S. C. des Rites, n° 2740, ad I ; n° 3066, et qu'il faut alors allumer au moins deux cierges (S. R. C., n° 2067, ad IX ; n° 3029, ad XIII).

[4] Cf. Le Vavasseur-Hægy, *Manuel de Liturgie*, Paris, 1932, t. I, p. 688, n. 378.

[5] S. R. C. n° 2324, ad II ; n° 2769, ad X, n. 1 ; n° 3201, ad VII.

[6] La procession peut même se faire « *incensantibus duobus thuriferariis, verum his tantum in locis ubi adest immemorabilis consuetudo* » (S. R. C. n° 2854, 18 février 1843. Ce décret, rendu à la demande de l'évêque du Mans, est un véritable petit traité du culte liturgique de la relique de la vraie Croix).

[7] Si l'on sort de l'église, le clergé ne doit pas se couvrir (S. R. C. n° 3767, ad XXIX, n. 13).

ou l'exercice du Chemin de Croix, on fait baiser la relique aux fidèles [8] et l'on peut garder la chape pour cette cérémonie.

La bénédiction avec la relique doit se donner après l'exposition, même s'il n'y a pas eu procession [9] et elle est reçue à genoux, même par l'évêque et les chanoines [10]. Celui qui tient la relique doit alors avoir la tête découverte, même s'il est évêque [1] et il trace le signe de croix avec le reliquaire sans chanter *Benedicat vos omnipotens Deus...* [2] ni quelque formule que ce soit. Avant de donner la bénédiction, il est louable d'encenser la relique, selon la manière ci-dessus décrite.

3. *Le Vendredi-Saint*, l'étole sera de couleur noire et, si l'on prend la chape, celle-ci sera noire également, mais il est permis de suivre sur ce point la coutume légitime des différents lieux [3]. En tout cas, conformément à ce que nous avons dit plus haut, on gardera l'étole noire pour l'exercice du Chemin de Croix ; on fera de même (si c'est la coutume de prendre l'étole) également si la relique de la vraie Croix n'est pas exposée [4], car le noir est la couleur du jour.

Pour la procession, si elle a lieu, le prêtre qui porte la relique peut être escorté d'un diacre et d'un sous-diacre revêtus de la dalmatique et de la tunique de couleur noire. Et si c'est la coutume de se servir d'un voile huméral et même d'un dais, ceux-ci seront de couleur violette [5].

Même ce jour-là, l'encensement de la relique est permis et, pas plus que les autres jours, on ne doit rester à genoux pour l'encensement proprement dit. Les fidèles peuvent être admis à vénérer la relique. Si l'on dit, avant la bénédiction, l'oraison *Respice quæsumus*, l'officiant se lèvera ou restera à genoux selon la coutume des lieux qui, sur ce point comme sur la plupart des autres se rapportant à la vraie Croix, est positivement admise par la S. C. des Rites [6].

M. N.

[8] En donnant à baiser la relique, le prêtre pourrait dire par exemple : « *Per Crucem et Passionem Suam, concedat tibi* (ou *vobis*) *Dominus salutem et pacem* ». Hægy, *op. cit.*, p. 687, n. 376, note 1.

[9] S. R. C. nº 2578, ad II. — Pour la bénédiction qui suit la procession, cf. S. R. C. nº 2524, ad I.

[10] S. R. C. nº 4243 (16 décembre 1909), ad VII.

[1] S. R. C. nº 2769 (23 septembre 1837), ad XIII. — L'évêque quitte non seulement la mitre mais aussi la calotte.

[2] S. R. C. nº 2722 (23 mai 1835), ad III.

[3] S. R. C. nº 2769, ad X, n. 2.

[4] Si la relique est incluse dans un reliquaire en forme de Croix de grande dimension, il est possible de placer cette Croix entre les chandeliers de l'autel pour tenir lieu de la Croix requise, si du moins une telle pratique est conforme à la coutume, le Vendredi Saint. S. R. C. nº 2887 (14 juillet 1845), ad IV.

[5] S. R. C. nº 4197 (16 janvier 1907), ad II.

[6] Sur ces trois derniers points, voir S. R. C. nº 2769, ad X, n. 1, n. 4, n. 3.

## JURISPRUDENCE

Q. — L'article publié par l'*Ami* du 24 juin 1948, p. 411, ne fait pas allusion au double genre de classement des monuments historiques, dont l'un est avantageux et l'autre non. Cette distinction serait-elle donc périmée ?

R. — Cette distinction est toujours en vigueur. La législation française connaît en effet le « classement » proprement dit et l' « inscription à l'inventaire supplémentaire ».

1º *Le classement proprement dit* concerne « les immeubles dont la conservation présente au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est au ministère des Beaux-Arts qu'il appartient de prononcer ce classement. Parmi ces immeubles se trouvent « les monuments mégalithiques, les terrains qui renferment des stations ou des gisements préhistoriques, les immeubles dont le classement est nécessaire pour isoler, dégager ou assainir un immeuble classé ou proposé pour le classement » (loi du 31 décembre 1913, art. 1).

L'initiative de la demande de classement appartient tant au propriétaire qu'au ministre (Règlement d'administration publique du 18 mars 1924 pour l'application de la loi du 31 décembre 1913).

« A compter du jour où l'administration des beaux-arts notifie au propriétaire sa proposition de classement, tous les effets du classement s'appliquent de plein droit à l'immeuble visé (loi de 1913). Le propriétaire « a un délai de deux mois pour présenter ses observations écrites » (Règlement de 1924). Et d'autre part « si la décision de classement n'intervient pas dans les six mois » qui suivent la notification faite au propriétaire par l'administration des beaux-arts de la proposition de classement, tous les effets de cette notification cessent *ipso facto* et le propriétaire recouvre tous ses droits antérieurs (loi de 1913). « Tout arrêté ou décret qui prononcera un classement sera transcrit par les soins de l'administration des beaux-arts au bureau des hypothèques » *(ibid.)*. Cette dernière disposition s'applique aussi à la 2e espèce de classement.

2º *L'inscription à l'inventaire supplémentaire* est régi par l'art. 2 de la loi du 31 déc. 1913 modifié par la loi du 23 juillet 1927. On y lit :

« Les édifices, ou partie d'édifices, publics ou privés qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt archéologique suffisant pour en rendre désirable la préservation, pourront, à toute époque, être inscrits, par arrêté du ministre des beaux-arts, sur un *inventaire supplémentaire*.

L'inscription sur cette liste sera notifiée aux propriétaires et entraînera pour eux l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble ou partie de l'immeuble inscrit, sans avoir 2 mois auparavant, avisé le ministre des beaux-arts de leur intention et indiqué les travaux qu'ils se proposent d'effectuer.

Le ministre ne pourra s'opposer auxdits travaux qu'en engageant la procédure de *classement* telle qu'elle est prévue par la présente loi.

Toutefois, si lesdits travaux avaient pour dessein ou pour effet d'opérer le morcellement ou le dépeçage de l'édifice ou de la partie d'édifice inscrit à l'inventaire, dans le seul but de vendre en totalité ou en partie les matériaux ainsi détachés, le ministre aurait un délai de 5 années pour procéder au *classement* et pourrait, en attendant, surseoir aux travaux dont il s'agit. »

Les lois et décrets ci-dessus ont encore été invoqués et appliqués par un arrêté ministériel du 20 septembre 1946 (voir *Ami*, 1948, p. 411).

3º *Conclusion.* — 1. Si l'immeuble est l'objet d'un *classement* proprement dit et définitif, le propriétaire a de sérieux avantages. L'entretien de l'immeuble est, en effet, partiellement à la charge de l'Etat qui demande seulement une participation au propriétaire.

2. Il en va tout autrement si l'immeuble est seulement porté sur l'*inventaire supplémentaire*. Dans ce cas *tous* les frais d'entretien restent à la charge du seul propriétaire, qui ne peut ni les entreprendre, ni faire quelque modification que ce soit sans en avoir demandé et obtenu l'autorisation de l'administration des beaux-arts. Pour le propriétaire, cette inscription se résout pratiquement à une limitation de l'exercice de son droit de propriété sans aucun avantage en contre-partie. Il fera bien, par conséquent, de prendre l'initiative de demander *le classement proprement dit ;* s'il ne réussit pas à l'obtenir, il pourra toujours essayer d'aboutir, grâce à une nouvelle demande, à la radiation de l'inventaire supplémentaire ; mais ses chances de succès sont bien minimes.

Il est donc sage d'examiner très attentivement les conséquences auxquelles on peut aboutir si l'on introduit une demande de « classement ».

# L'AMI DU CLERGÉ ET LES LIVRES

## COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

R. P. René-Charles DHONT, O. F. M. — **Le problème de la préparation à la grâce.** *Débuts de l'Ecole franciscaine.* — In-8 de XIV-332 p. — Editions franciscaines, 9, rue Marie-Rose, Paris, 1948.

Dans la même collection, où est parue *la doctrine des fins du mariage* du P. Cl. SCHAHL (voir *Ami,* 1948, p. 384), vient d'être éditée une autre thèse de grande valeur, *Le problème de la préparation à la grâce, débuts de l'Ecole franciscaine,* par le R. P. René-Charles DHONT, O. F. M. Ce problème n'a pas été résolu par la Révélation. L'auteur commence par faire remarquer que l'enseignement révélé montre « que, sous l'action prépondérante de Dieu, l'être libre a le devoir et le moyen de travailler efficacement à la réalisation de sa destinée. *Ce qu'on n'a peut-être pas suffisamment remarqué, c'est que cette part de l'homme peut aller parfois, dans une certaine mesure, jusqu'à préparer l'avènement de la grâce aussi bien qu'à y concourir* » (p. 20-21).

Telle est l'idée fondamentale que l'auteur pense retrouver, avec les précisions — et les imprécisions — de la théologie médiévale dans l'Ecole franciscaine. Thème délicat, car il s'agit de le développer en évitant l'erreur semi-pélagienne, sans tomber dans l'opinion thomiste qui, fidèle à l'enseignement de la *Somme théologique,* exige, pour une préparation positive à la grâce sanctifiante, une disposition déjà produite dans l'âme par la grâce actuelle. On ne sera donc pas étonné que l'auteur, dans la troisième partie de son ouvrage, fixe les conditions respectives des « écoles rivales ».

Cette recension n'a pas pour objet de prendre position, ni même de discuter le bien-fondé d'une étude historique, qui se présente au lecteur avec toutes les garanties d'une analyse objective des textes (souvent encore manuscrits) et d'une érudition théologique de bon aloi. L'ambition du recenseur est de faire connaître simplement le remarquable travail du P. Dhont, travail qui s'impose à l'attention bienveillante du théologien, même si toutes les conclusions ne devaient pas en être accueillies sans discrimination.

* *

Les théologiens franciscains veulent accorder un optimisme fondamental à l'égard des forces naturelles avec les autres données qui commandent la théologie de la grâce, notamment la doctrine augustinienne adoptée par l'Eglise qui réclame l'initiative de Dieu dès nos premiers pas vers le salut. Tous s'accordent à exiger la grâce, *gratum faciens* (grâce sanctifiante) lorsqu'il s'agit d'atteindre proprement le salut. Mais, pour eux, ce don divin de la grâce est conditionné par un effort préalable de notre part. Dieu ne sauve que ceux qui veulent être sauvés et qui répondent à son appel en s'appliquant à en réaliser les conditions.

Cette bonne volonté suppose une *gratia gratis data,* que tous — même ceux qui ignorent ce terme, tel Alexandre de Halès, — reconnaissent en être le principe. Toutefois, des nuances s'imposent ici, qui marquent de réels progrès accomplis chez les premiers maîtres de l'Ecole franciscaine. Tous admettent, dans cet effort soutenu par un secours divin gratuitement donné, un mérite *de congruo* relativement à la grâce sanctifiante et au salut. Mais, nous dit l'auteur, « un progrès s'est accompli, dont le sommet pourrait avoir été atteint par les disciples de S. Bonaventure, Matthieu d'Aquasparta et Richard de Middleton, qui distinguent, à cet égard, une préparation immédiate, inspirée par Dieu, qui seul mérite *de congruo* la grâce *gratum faciens* et une autre plus lointaine qui la précède sans arriver à une telle valeur » (p. 306).

Mais quelle est la valeur du secours divin ? N'oublions pas, à ce sujet, qu'au Moyen Age, le terme de « grâce actuelle » n'existait pas encore et surtout que la condamnation des semi-pélagiens au concile d'Orange n'était pas connue des théologiens. Nous aurions peut-être là l'explication de plus d'une imprécision, de plus d'une formule peu acceptable. Mais passons et suivons notre auteur : « Avec le Docteur irréfragable (Alex. de Halès), il ne semble pas qu'il y faille rien de plus que les facultés naturelles et le concours divin ou *influentia communis.* Dons gratuits cependant, auxquels Alexandre ne refuse pas le qualificatif de grâce *gratis data.* Eudes Rigault, par contre, se montre plus exigeant. Il réclame, pour le mérite *de congruo* une *aliqua gratia,* qui est certainement un don ajouté aux principes de la nature, bien qu'elle ne paraisse pas, à vrai dire, « élevante ». Cette grâce est à la portée de tous et, sans qu'elle soit définie nulle part avec précision, semble comprendre les moyens variés « par lesquels Dieu excite et soutient le pécheur en vue de sa conversion » (p. 306-307).

Pour S. Bonaventure, la grâce *gratis data* se confondrait « avec le gouvernement providentiel qui dirige l'homme vers sa fin à la fois par des prédispositions innées, par une action intime dans son âme et par l'influence du milieu » (p. 307). Chez les disciples de S. Bonaventure, spécialement Matthieu d'Aquasparta et Richard de Middleton se manifeste, en outre, le souci d'un secours divin intérieur et de nature « élevante », du moins pour mériter *de congruo* le don même de la justification, tandis que le concours ordinaire de Dieu suffit, avec les seules forces naturelles, pour la préparation lointaine de celle-ci. Une influence thomiste s'est peut-être exercée sur ces deux auteurs ; Duns Scot, au contraire, a défendu intégralement et fixé la position de l'Ecole franciscaine en regard de S. Thomas d'Aquin.

« Alors que, dans son *Commentaire des Sentences,* le Docteur angélique était encore à peu près d'accord avec les maîtres franciscains, il venait d'introduire dans la *Somme théologique,* sous l'influence d'Aristote, l'idée nouvelle d'une motion gratuite, spéciale, nécessairement interne et efficace, inspirée par Dieu à la volonté. Le Docteur subtil écarte cette opinion, au nom de la liberté humaine comme de la justice divine, pour affirmer l'autonomie de la volonté créée dans son mouvement vers Dieu et par là maintenir à la disposition à la grâce qui en résulte une valeur méritoire *de congruo,* tandis qu'en même temps une place y est faite aux sollicitations providentielles et au concours divin,

qui forment la part inaliénable de Dieu dans cette préparation » (p. 307).

* *

Le R. P. Dhont n'ignore pas les reproches faits à la théologie des Mineurs, en la rapprochant, avec des formes plus ou moins atténuées, de la thèse semi-pélagienne. Il entend en défendre la pleine orthodoxie. Tout en proclamant la distinction de la grâce et de la nature et l'impossibilité foncière pour la nature de s'élever par elle-même à l'ordre surnaturel, « les maîtres franciscains se sentent pour ainsi dire incapables d'assigner des limites fermes — dans le régime de la Providence — au domaine naturel. Toutes choses y sont disposées par la sagesse et la bonté de Dieu vers la seule fin dernière effective, donc surnaturelle, à laquelle il destine l'humanité... L'homme n'a jamais été conçu et voulu qu'en vue de la vision béatifique. Il porte en son être *un appétit naturel du surnaturel*... L'ordre naturel, au lieu d'avoir une réalité historique, n'est qu'une vue de l'esprit et comme un être de raison que l'expérience permettrait d'ignorer... Par conséquent il n'y a pas, *in concreto*, un ordre naturel à côté d'un ordre surnaturel ; il n'y a qu'un seul ordre réel, et qui est surnaturel ; car la nature et la grâce y sont englobées dans une inséparable union... » (p. 309-310).

Nous retrouvons là une position théologique qui agrée à toute une Ecole contemporaine. Le problème de la prédestination, nous dit-on, y trouve un singulier apaisement. Mais, précisément, parce que la thèse qu'on soutient se reconnaît incapable d'assigner des limites fermes au domaine naturel, elle ne saurait, à notre humble avis, apporter de lumière décisive sur les rapports du naturel et du surnaturel, c'est-à-dire sur « le problème de la préparation à la grâce ».

A. M.

---

**Satan**. — In-8 de 666 p., 990 f. — Paris, Desclée de Brouwer, 1948.

A ce gros volume publié dans la collection des *Etudes Carmélitaines* trente-cinq auteurs ont collaboré. Leurs apports ont constitué une véritable *Somme* de ce que la Révélation, la théologie, la psychologie, la psychiatrie, la littérature et l'art peuvent nous apprendre sur le démon et ses manifestations vraies ou supposées. Mais qu'on ne s'y trompe pas : il n'y a rien dans ce volume qui soit de nature à éveiller ou à satisfaire des appétits de curiosité malsaine : ce sont des savants qui y parlent, chacun suivant sa spécialité.

Leurs travaux sont groupés sous 8 titres.

1° L'*existence* du démon est prouvée par le témoignage de la Sainte Ecriture et par celui des deux grands saints fondateurs du Carmel Réformé, S. Jean de la Croix et Ste Thérèse. Pour définir la nature du péché de Satan, le R. P. Philippe de la Trinité a écrit une étude théologique approfondie sur la doctrine de S. Thomas relativement à la possibilité d'une béatitude purement naturelle pour une créature raisonnable (doctrine qui a donné lieu à des controverses retentissantes et sans cesse renaissantes).

2° Sous le titre *Histoire*, sont recueillis les témoignages de la présence et de la malfaisance du démon dans les milieux païens. On peut y joindre 3° les réflexions faites par M. A. Franck-Duquesne « en marge de la tradition judæo-chrétienne ».

4° La *répression* fut exercée principalement par Jésus dont l'Evangile nous dit la puissance sur les démons et leurs pauvres victimes ; elle l'est encore par les exorcistes aux conditions que fixe le Rituel. Des renseignements précis dans leur concision sont rassemblés ensuite sur la répression de la sorcellerie, surtout aux XVI^e^-XVII^e^ siècles et sur un cas plus récent de donation au démon.

5° La parole est ensuite passée aux psychiatres, pour la *thérapeutique* des possédés et de ceux qui se croient tels. On y apprend comment se préparent dans l'enfant des représentations de l'action diabolique qui peuvent devenir périlleuses ; comment les détentes du sommeil ont aussi leur danger qui donna lieu jadis à des interprétations manifestement exagérées ; comment se constituent, dans des états pathologiques mentaux, des figurations du démon et de son action, alors que très souvent le psychiatre ne se trouve, de toute évidence, que devant des cervaux malades. Ceci ne veut pas dire, tant s'en faut, que Satan soit absent de ce monde et de son histoire, même contemporaine ; et c'est ce que montre bien le R. P. de Tonquédec.

6° Ensuite sont étudiées les *formes* plus ou moins artistiques ou horribles que prend Satan dans les imaginations des humains ; de très nombreuses illustrations, disséminées dans le volume (et dont on regrette de ne pas avoir une table) rendent sensibles les descriptions analysées dans les premières pages de cette section ; elles sont complétées par un appel aux visions des littérateurs les plus puissants de l'époque moderne, de Dante à Balzac, à Gogol et à Denis de Rougemont.

7° La tentative de *déicide* que renouvelle sans cesse Satan a trouvé son expression la plus récente et pour l'humanité la plus cruelle dans la personne et l'œuvre d'Adolphe Hitler.

8° Dix-sept pages d'une « *bibliographie démoniaque* » très érudite seront un instrument de travail fort précieux pour les chercheurs.

* *

Le problème central qui se pose au penseur moderne relativement au démon est double :

1. Existe-t-il vraiment ? ou est-il une personnification du mal tant physique que moral dont le monde nous donne l'affligeant spectacle ? — La réponse catholique sur ce point est catégorique : la Bible, l'enseignement de l'Eglise, le témoignage des saints ne permettent pas de douter de l'existence du démon et nous renseignent sur la nature spirituelle et sur la faute de l'ange déchu.

2. Son influence dans le monde des âmes et même des corps est-elle réelle ; est-elle discernable ? — De sa réalité nous sommes assurés par l'Evangile même. Et si nous n'avons pas pour la discerner les lumières infaillibles que possédait le Verbe incarné, du moins l'Eglise nous donne des « signes » qui, interprétés en tenant compte des progrès scientifiques, permettent de déceler la présence de l'Ennemi et son action malfaisante non seulement sur les âmes en butte à ses tentations, mais même sur les corps dont il aurait pris « possession ». Pour dresser le plan de ces frontières mouvantes où se mêlent la maladie et la diablerie, le psychiatre, le directeur de conscience et l'exorciste doivent unir leurs efforts, en travaillant chacun suivant sa méthode propre sans empiéter sur la spécialité de ses voisins (cf. p. 326-327).

« *Satan* » a réalisé cette collaboration féconde entre savants compétents ; aussi ce livre vaut-il non seulement par les résultats acquis, mais aussi, et plus encore peut-être par l'exemple qu'il donne et par les perspectives qu'il ouvre devant les théologiens et les savants.

---

**IMPRIMATUR**

Lingonis, die 17 augusti 1948

Eug. LINDECKER, *Vic. gén.*

*Le gérant* : A. BORDET

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

1. Abbé H. BERTHET. — **Cantique à la Vierge** (du Petit Séminaire ou du Collège). — **O Vierge, ayez pitié des paroisses sans prêtre.** — **Cantique pour les morts de la guerre 1939-1945** (sur la mélodie populaire du *Stabat*). — **Marche jaciste.** — Chaque titre : 2 p. in-8 de texte musical, avec paroles, mélodie et accompagnement, 15 f. (fr. 17 f.), chez l'auteur prof. au Petit Séminaire de Richemont, par Cognac (Charente). C. c. p. Bordeaux, 998-84.

2. Abbé KALTNECKER. — **A Notre-Dame de la Paix.** Cantique. — 3 p. in-16 de texte musical. — En vente chez M. le Curé de Laneuveville-aux-Bois, par Marainviller (Meurthe-et-Moselle).

3. Chan. CHABOT. — **Quand Marie apparait.** — **A Jésus-Hostie.** — **Au Sacré-Cœur de mon Jésus.** — **Jésus en Croix.** — Chaque titre, une page in-4 polycopiée, paroles et mélodie, sans accompag. — S'adresser à l'auteur, 59, avenue de Saint-Just, Marseille, qui envoie une feuille spécimen sur demande.

1. — Ces quatre cantiques ont été composés, paroles et musique, par M. B., en collaboration avec quelques confrères. L'écriture musicale en est simple, avec quelques licences dans l'harmonie. Paroles et mélodies sont bien adaptées aux circonstances auxquelles elles sont destinées.

2. — Gracieux cantique à la « Reine au beau pays de France » ; le refrain est harmonisé à 4 voix inégales. Prix non indiqué. Impression de la maison Desclée.

3. — M. Ch. a le secret de renouveler ses phrases mélodiques, toujours bien vivantes et chantantes. Ces quatre cantiques sont une digne suite aux nombreux ouvrages pour voix ou pour harmonium, si souvent signalés et recommandés par l'*Ami*.

---

Antoine AUDA. — **Les Gammes musicales.** — In-4 de XXXII-392 p. — En vente chez l'auteur, 90, avenue du Val-d'Or, à Woluwé-St-Pierre (Belgique), 1948.

Musicologue réputé dans le monde entier, l'auteur reprend ici l'étude, déjà abordée par lui en de précédents ouvrages, de l'histoire des *modes* et des *tons* musicaux depuis l'antiquité grecque jusqu'au XVIII[e] siècle où s'ouvre la période moderne. Rien de plus aride ni de plus difficile qu'une telle étude, où le petit nombre de documents, l'imperfection de leur transmission, les mystères de leur interprétation, le foisonnement des opinions contradictoires émises par les érudits ont rendu rares et précaires les certitudes. Avec sa haute compétence, M. Auda a débrouillé, totalement ou partiellement, un certain nombre d'écheveaux dans les pages qu'il consacre au « diapason », à « l'échelle-type » des sons, aux « modes » antiques et médiévaux à la tonalité, au « tempérament » des gammes, à la solmisation, aux conditions dans lesquelles la tonalité s'est substituée à la modalité quand naissait l'harmonie moderne, etc.

Cette étude est réservée strictement aux spécialistes, mais elle est pour eux d'une souveraine importance, tant par l'immense érudition de l'auteur que par l'aisance judicieuse et la hardiesse exploratrice avec lesquelles il se meut en ces régions dont le relevé géographique et le processus historique sont encore si mal connus.

---

Michel PÉNICAUT. — **Les grands saints Limousins.** — In-8 de 166 p., 180 f. — Grenoble, Arthaud, 1948.

« Ces pages ne sont pas une œuvre d'hagiographie critique. L'auteur se propose seulement de faire revivre par le récit et l'image la belle légende dorée du Limousin ». On ne saurait mieux indiquer le propos de ce livre, ni souligner davantage son intérêt. S. Martial, S. Eloi, S. Léonard, S. Pardoux, S. Junien, S. Yrieix, les plus célèbres parmi plusieurs autres, ont été et sont encore vénérés en pays limousin. Leurs noms sont inscrits dans la géographie, de magnifiques œuvres d'art : monuments, reliquaires, statues témoignent du culte qui leur fut rendu, de l'influence qu'il exerça sur nos ancêtres. L'histoire critique ne peut plus admettre tous les traits de leur légende, mais elle ne peut refuser de constater que dès les premiers âges chrétiens des « saints » sont venus, se rattachant à Rome et peut-être directement aux apôtres, semer et entretenir la foi et « marquer notre sol, au dur granit, de la croix du Christ ».

Il est bon d'évoquer leur image, pour rappeler leur exemple et prolonger leur influence. Cet ouvrage délicieux orné de nombreux hors-texte et d'une carte, y contribuera certainement, car il intéressera tous les amis du passé chrétien de la France.

---

Mgr ROELENS. — **Notre vieux Congo (1891-1917).** *Souvenirs du premier évêque du Congo belge.* — In-12 de 216 p., 40 f. belges ou 150 f. français. — Namur, Editions Grands lacs.

Né en 1858, Victor Roelens entra à l'âge de 22 ans au noviciat des Pères Blancs en Algérie. Il y reçut le sacerdoce et en 1891 il arrivait au Haut-Congo. Il s'y révéla un excellent défricheur, créant successivement deux stations en plein pays païen. En 1895, il fut mis à la tête du nouveau vicariat du Haut-Congo, qui comptait alors quelques centaines de chrétiens. Il devait en demeurer le chef jusqu'en 1941, date à laquelle l'âge le contraignit à donner sa démission. Le vicariat comptait alors 52.000 chrétiens, 28 églises, 84 chapelles, 391 chapelles-écoles. Le prélat mourut en 1947.

Dans ces pages il a consigné quelques souvenirs de sa vie de jeune missionnaire, sans vouloir retracer une histoire suivie et synthétique. Ce sont plutôt des fragments du journal de la Mission, auxquels se joignent des récits anecdotiques d'une certaine longueur. On y voit, pris sur le vif, les mœurs des Noirs avant l'arrivée des Pères Blancs, l'esclavagisme et l'anthropophagie sévissant parmi les peuplades, les difficultés du début, les ravages de la maladie du sommeil, les succès obtenus, la sympathie témoignée par les autorités civiles belges, les méthodes pratiquées. C'est là une série de divers tableaux, dont l'intérêt demeure constant.

---

R. P. MOULY, des Sacrés-Cœurs de Picpus. — **Au pays des condors**, in-8 de 32 p., 45 f. — **Tahiti, l'île enchantée**, in-12 de 184 p., 200 f. — Aubanel aîné, Avignon.

Ce sont deux récits relatant l'apostolat missionnaire des religieux des Sacrés-Cœurs, soit en Amérique centrale, soit dans les archipels océaniques aux nombreuses îles dont Tahiti est la principale. Ils débutent par d'intéressants renseignements sur la topographie, la faune et la flore de ces contrées, puis ils montrent comment la religion a adouci les mœurs primitivement barbares des habitants. Le dévouement des vaillants apôtres de l'Evangile, secondé visiblement par la grâce, a écrit là, au cours du XIX[e] siècle, de belles pages dans les annales de l'Eglise.

---

Mgr GRENTE, de l'Académie française, archevêque-évêque du Mans. — **Le baptême.** — In-8 carré de 30 p., 36 f. — Paris. Bonne Presse.

Dans cette brochure, les enseignements de la Sainte Ecriture, des Pères de l'Eglise, de la liturgie et même d'auteurs profanes s'unissent pour manifester la dignité, l'obligation, les effets et les rites du baptême. Elle est rédigée sous la forme d'une causerie à l'adresse des laïques. Elle mérite une large diffusion parmi ceux qui ont déjà fondé ou qui se préparent à fonder un foyer, de même qu'elle sera utilisée avec fruit dans les cercles d'études, à cause de l'importance des vérités qu'elle rappelle.

---

**Le Credo des tout-petits.** — Un vol. in-8 de 35 p. avec de nombreuses illustrations. — Apostolat de la Prière, Toulouse.

Cet opuscule renferme un commentaire du *Credo* à l'usage des enfants se préparant à leur première communion. En termes très simples, la création de l'homme, sa chute et son rachat par la mort de Notre-Seigneur y sont narrés. Quelques lignes seulement sont consacrées aux derniers articles du Symbole. Onze gravures en couleurs, dont chacune occupe une page entière, agrémentent le texte.

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*, 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

INTENTIONAL SECOND EXPOSURE



qui forment la part inaliénable de Dieu dans cette préparation » (p. 307).

* *

Le R. P. Dhont n'ignore pas les reproches faits à la théologie des Mineurs, en la rapprochant, avec des formes plus ou moins atténuées, de la thèse semi-pélagienne. Il entend en défendre la pleine orthodoxie. Tout en proclamant la distinction de la grâce et de la nature et l'impossibilité foncière pour la nature de s'élever par elle-même à l'ordre surnaturel, « les maîtres franciscains se sentent pour ainsi dire incapables d'assigner des limites fermes — dans le régime de la Providence — au domaine naturel. Toutes choses y sont disposées par la sagesse et la bonté de Dieu vers la seule fin dernière effective, donc surnaturelle, à laquelle il destine l'humanité... L'homme n'a jamais été conçu et voulu qu'en vue de la vision béatifique. Il porte en son être *un appétit naturel du surnaturel*... L'ordre naturel, au lieu d'avoir une réalité historique, n'est qu'une vue de l'esprit et comme un être de raison que l'expérience permettrait d'ignorer... Par conséquent il n'y a pas, *in concreto*, un ordre naturel à côté d'un ordre surnaturel ; il n'y a qu'un seul ordre réel, et qui est surnaturel ; car la nature et la grâce y sont englobées dans une inséparable union... » (p. 309-310).

Nous retrouvons là une position théologique qui agrée à toute une Ecole contemporaine. Le problème de la prédestination, nous dit-on, y trouve un singulier apaisement. Mais, précisément, parce que la thèse qu'on soutient se reconnaît incapable d'assigner des limites fermes au domaine naturel, elle ne saurait, à notre humble avis, apporter de lumière décisive sur les rapports du naturel et du surnaturel, c'est-à-dire sur « le problème de la préparation à la grâce ».

A. M.

---

**Satan.** — In-8 de 666 p., 990 f. — Paris, Desclée de Brouwer, 1948.

A ce gros volume publié dans la collection des *Etudes Carmélitaines* trente-cinq auteurs ont collaboré. Leurs apports ont constitué une véritable *Somme* de ce que la Révélation, la théologie, la psychologie, la psychiatrie, la littérature et l'art peuvent nous apprendre sur le démon et ses manifestations vraies ou supposées. Mais qu'on ne s'y trompe pas : il n'y a rien dans ce volume qui soit de nature à éveiller ou à satisfaire des appétits de curiosité malsaine : ce sont des savants qui y parlent, chacun suivant sa spécialité.

Leurs travaux sont groupés sous 8 titres.

1° *L'existence* du démon est prouvée par le témoignage de la Sainte Ecriture et par celui des deux grands saints fondateurs du Carmel Réformé, S. Jean de la Croix et Ste Thérèse. Pour définir la nature du péché de Satan, le R. P. Philippe de la Trinité a écrit une étude théologique approfondie sur la doctrine de S. Thomas relativement à la possibilité d'une béatitude purement naturelle pour une créature raisonnable (doctrine qui a donné lieu à des controverses retentissantes et sans cesse renaissantes).

2° Sous le titre *Histoire,* sont recueillis les témoignages de la présence et de la malfaisance du démon dans les milieux païens. On peut y joindre 3° les réflexions faites par M. A. Franck-Duquesne « en marge de la tradition judæo-chrétienne ».

4° La *répression* fut exercée principalement par Jésus dont l'Evangile nous dit la puissance sur les démons et leurs pauvres victimes ; elle l'est encore par les exorcistes aux conditions que fixe le Rituel. Des renseignements précis dans leur concision sont rassemblés ensuite sur la répression de la sorcellerie, surtout aux XVI^e^-XVII^e^ siècles et sur un cas plus récent de donation au démon.

5° La parole est ensuite passée aux psychiatres, pour la *thérapeutique* des possédés et de ceux qui se croient tels. On y apprend comment se préparent dans l'enfant des représentations de l'action diabolique qui peuvent devenir périlleuses ; comment les détentes du sommeil ont aussi leur danger qui donna lieu jadis à des interprétations manifestement exagérées ; comment se constituent, dans des états pathologiques mentaux, des figurations du démon et de son action, alors que très souvent le psychiatre ne se trouve, de toute évidence, que devant des cervaux malades. Ceci ne veut pas dire, tant s'en faut, que Satan soit absent de ce monde et de son histoire, même contemporaine ; et c'est ce que montre bien le R. P. de Tonquédec.

6° Ensuite sont étudiées les *formes* plus ou moins artistiques ou horribles que prend Satan dans les imaginations des humains ; de très nombreuses illustrations, disséminées dans le volume (et dont on regrette de ne pas avoir une table) rendent sensibles les descriptions analysées dans les premières pages de cette section ; elles sont complétées par un appel aux visions des littérateurs les plus puissants de l'époque moderne, de Dante à Balzac, à Gogol et à Denis de Rougemont.

7° La tentative de *déicide* que renouvelle sans cesse Satan a trouvé son expression la plus récente et pour l'humanité la plus cruelle dans la personne et l'œuvre d'Adolphe Hitler.

8° Dix-sept pages d'une « *bibliographie démoniaque* » très érudite seront un instrument de travail fort précieux pour les chercheurs.

* *

Le problème central qui se pose au penseur moderne relativement au démon est double :

1. Existe-t-il vraiment ? ou est-il une personnification du mal tant physique que moral dont le monde nous donne l'affligeant spectacle ? — La réponse catholique sur ce point est catégorique : la Bible, l'enseignement de l'Eglise, le témoignage des saints ne permettent pas de douter de l'existence du démon et nous renseignent sur la nature spirituelle et sur la faute de l'ange déchu.

2. Son influence dans le monde des âmes et même des corps est-elle réelle ; est-elle discernable ? — De sa réalité nous sommes assurés par l'Evangile même. Et si nous n'avons pas pour la discerner les lumières infaillibles que possédait le Verbe incarné, du moins l'Eglise nous donne des « signes » qui, interprétés en tenant compte des progrès scientifiques, permettent de déceler la présence de l'Ennemi et son action malfaisante non seulement sur les âmes en butte à ses tentations, mais même sur les corps dont il aurait pris « possession ». Pour dresser le plan de ces frontières mouvantes où se mêlent la maladie et la diablerie, le psychiatre, le directeur de conscience et l'exorciste doivent unir leurs efforts, en travaillant chacun suivant sa méthode propre sans empiéter sur la spécialité de ses voisins (cf. p. 326-327).

« *Satan* » a réalisé cette collaboration féconde entre savants compétents ; aussi ce livre vaut-il non seulement par les résultats acquis, mais aussi, et plus encore peut-être par l'exemple qu'il donne et par les perspectives qu'il ouvre devant les théologiens et les savants.

---

**IMPRIMATUR**

Lingonis, die 17 augusti 1948

Eug. Lindecker, *Vic. gén.*

*Le gérant :* A. Bordet

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

1. Abbé H. Berthet. — **Cantique à la Vierge** (du Petit Séminaire ou du Collège). — **O Vierge, ayez pitié des paroisses sans prêtre.** — **Cantique pour les morts de la guerre 1939-1945** (sur la mélodie populaire du *Stabat*). — **Marche jaciste.** — Chaque titre : 2 p. in-8 de texte musical, avec paroles, mélodie et accompagnement, 15 f. (fr. 17 f.), chez l'auteur prof. au Petit Séminaire de Richemont, par Cognac (Charente). C. c. p. Bordeaux, 998-84.

2. Abbé Kaltnecker. — **A Notre-Dame de la Paix.** Cantique. — 3 p. in-16 de texte musical. — En vente chez M. le Curé de Laneuveville-aux-Bois, par Marainviller (Meurthe-et-Moselle).

3. Chan. Chabot. — **Quand Marie apparaît.** — **A Jésus-Hostie.** — **Au Sacré-Cœur de mon Jésus.** — **Jésus en Croix.** — Chaque titre, une page in-4 polycopiée, paroles et mélodie, sans accompag. — S'adresser à l'auteur, 59, avenue de Saint-Just, Marseille, qui envoie une feuille spécimen sur demande.

1. — Ces quatre cantiques ont été composés, paroles et musique, par M. B., en collaboration avec quelques confrères. L'écriture musicale en est simple, avec quelques licences dans l'harmonie. Paroles et mélodies sont bien adaptées aux circonstances auxquelles elles sont destinées.

2. — Gracieux cantique à la « Reine au beau pays de France » ; le refrain est harmonisé à 4 voix inégales. Prix non indiqué. Impression de la maison Desclée.

3. — M. Ch. a le secret de renouveler ses phrases mélodiques, toujours bien vivantes et chantantes. Ces quatre cantiques sont une digne suite aux nombreux ouvrages pour voix ou pour harmonium, si souvent signalés et recommandés par l'*Ami*.

---

Antoine Auda. — **Les Gammes musicales.** — In-4 de XXXII-392 p. — En vente chez l'auteur, 90, avenue du Val-d'Or, à Woluwé-St-Pierre (Belgique), 1948.

Musicologue réputé dans le monde entier, l'auteur reprend ici l'étude, déjà abordée par lui en de précédents ouvrages, de l'histoire des *modes* et des *tons* musicaux depuis l'antiquité grecque jusqu'au XVIIIe siècle où s'ouvre la période moderne. Rien de plus aride ni de plus difficile qu'une telle étude, où le petit nombre de documents, l'imperfection de leur transmission, les mystères de leur interprétation, le foisonnement des opinions contradictoires émises par les érudits ont rendu rares et précaires les certitudes. Avec sa haute compétence, M. Auda a débrouillé, totalement ou partiellement, un certain nombre d'écheveaux dans les pages qu'il consacre au « diapason », à « l'échelle-type » des sons, aux « modes » antiques et médiévaux à la tonalité, au « tempérament » des gammes, à la solmisation, aux conditions dans lesquelles la tonalité s'est substituée à la modalité quand naissait l'harmonie moderne, etc.

Cette étude est réservée strictement aux spécialistes, mais elle est pour eux d'une souveraine importance, tant par l'immense érudition de l'auteur que par l'aisance judicieuse et la hardiesse exploratrice avec lesquelles il se meut en ces régions dont le relevé géographique et le processus historique sont encore si mal connus.

---

Michel Pénicaut. — **Les grands saints Limousins.** — In-8 de 166 p., 180 f. — Grenoble, Arthaud, 1948.

« Ces pages ne sont pas une œuvre d'hagiographie critique. L'auteur se propose seulement de faire revivre par le récit et l'image la belle légende dorée du Limousin ». On ne saurait mieux indiquer le propos de ce livre, ni souligner davantage son intérêt. S. Martial, S. Eloi, S. Léonard, S. Pardoux, S. Junien, S. Yrieix, les plus célèbres parmi plusieurs autres, ont été et sont encore vénérés en pays limousin. Leurs noms sont inscrits dans la géographie, de magnifiques œuvres d'art : monuments, reliquaires, statues témoignent du culte qui leur fut rendu, de l'influence qu'il exerça sur nos ancêtres. L'histoire critique ne peut plus admettre tous les traits de leur légende, mais elle ne peut refuser de constater que dès les premiers âges chrétiens des « saints » sont venus, se rattachant à Rome et peut-être directement aux apôtres, semer et entretenir la foi et « marquer notre sol, au dur granit, de la croix du Christ ».

Il est bon d'évoquer leur image, pour rappeler leur exemple et prolonger leur influence. Cet ouvrage délicieux orné de nombreux hors-texte et d'une carte, y contribuera certainement, car il intéressera tous les amis du passé chrétien de la France.

---

Mgr Roelens. — **Notre vieux Congo (1891-1917).** *Souvenirs du premier évêque du Congo belge.* — In-12 de 216 p., 40 f. belges ou 150 f. français. — Namur, Editions Grands lacs.

Né en 1858, Victor Roelens entra à l'âge de 22 ans au noviciat des Pères Blancs en Algérie. Il y reçut le sacerdoce et en 1891 il arrivait au Haut-Congo. Il s'y révéla un excellent défricheur, créant successivement deux stations en plein pays païen. En 1895, il fut mis à la tête du nouveau vicariat du Haut-Congo, qui comptait alors quelques centaines de chrétiens. Il devait en demeurer le chef jusqu'en 1941, date à laquelle l'âge le contraignit à donner sa démission. Le vicariat comptait alors 52.000 chrétiens, 28 églises, 84 chapelles, 391 chapelles-écoles. Le prélat mourut en 1947.

Dans ces pages il a consigné quelques souvenirs de sa vie de jeune missionnaire, sans vouloir retracer une histoire suivie et synthétique. Ce sont plutôt des fragments du journal de la Mission, auxquels se joignent des récits anecdotiques d'une certaine longueur. On y voit, pris sur le vif, les mœurs des Noirs avant l'arrivée des Pères Blancs, l'esclavagisme et l'anthropophagie sévissant parmi les peuplades, les difficultés du début, les ravages de la maladie du sommeil, les succès obtenus, la sympathie témoignée par les autorités civiles belges, les méthodes pratiquées. C'est là une série de divers tableaux, dont l'intérêt demeure constant.

---

R. P. Mouly, des Sacrés-Cœurs de Picpus. — **Au pays des condors,** in-8 de 32 p., 45 f. — **Tahiti, l'île enchantée,** in-12 de 184 p., 200 f. — Aubanel aîné, Avignon.

Ce sont deux récits relatant l'apostolat missionnaire des religieux des Sacrés-Cœurs, soit en Amérique centrale, soit dans les archipels océaniques aux nombreuses îles dont Tahiti est la principale. Ils débutent par d'intéressants renseignements sur la topographie, la faune et la flore de ces contrées, puis ils montrent comment la religion a adouci les mœurs primitivement barbares des habitants. Le dévouement des vaillants apôtres de l'Evangile, secondé visiblement par la grâce, a écrit là, au cours du XIXe siècle, de belles pages dans les annales de l'Eglise.

---

Mgr Grente, de l'Académie française, archevêque-évêque du Mans. — **Le baptême.** — In-8 carré de 30 p., 36 f. — Paris. Bonne Presse.

Dans cette brochure, les enseignements de la Sainte Ecriture, des Pères de l'Eglise, de la liturgie et même d'auteurs profanes s'unissent pour manifester la dignité, l'obligation, les effets et les rites du baptême. Elle est rédigée sous la forme d'une causerie à l'adresse des laïques. Elle mérite une large diffusion parmi ceux qui ont déjà fondé ou qui se préparent à fonder un foyer, de même qu'elle sera utilisée avec fruit dans les cercles d'études, à cause de l'importance des vérités qu'elle rappelle.

---

**Le Credo des tout-petits.** — Un vol. in-8 de 35 p. avec de nombreuses illustrations. — Apostolat de la Prière, Toulouse.

Cet opuscule renferme un commentaire du *Credo* à l'usage des enfants se préparant à leur première communion. En termes très simples, la création de l'homme, sa chute et son rachat par la mort de Notre-Seigneur y sont narrés. Quelques lignes seulement sont consacrées aux derniers articles du Symbole. Onze gravures en couleurs, dont chacune occupe une page entière, agrémentent le texte.

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*, 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)